

Rapport d'activité

2022-2023

Préface

L'année scolaire 2022-2023 fut marquée par un important mouvement social impliquant une majeure partie du personnel de l'ÉESI, ainsi qu'un blocus des sites de Poitiers et d'Angoulême par les étudiant·es, de janvier jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Dans ce contexte, les activités de l'école ont été grandement bouleversées, et de nombreux projets ont été reportés ou annulés. Le conflit social qui s'est étendu sur l'année 2023/2024 et a fait l'objet d'une médiation par le ministère de la Culture, dont vous trouverez le rapport à la suite de cet édito, a également retardé de manière significative la rédaction de ce document.

Les départs de la directrice des études en février 2024, suivis de ceux du directeur général et de la secrétaire générale à l'été 2024, sont intervenus lors de la collecte des informations nécessaires à la rédaction de ce rapport. En conséquence, certaines informations et analyses directement liées à ces postes clés n'ont pas pu être intégrées dans ce document.

Ce rapport se veut le reflet d'une année particulière, marquée par un vif conflit entre la direction et le personnel, ainsi que par l'impossibilité de trouver un compromis sur un projet d'établissement opposant vision budgétaire et qualité de l'enseignement pédagogique.

Malgré ces contraintes, nous avons néanmoins tenu à fournir une synthèse des activités réalisées, en nous efforçant de rendre compte avec transparence du contexte, mais aussi des actions menées, des projets réalisés et des perspectives envisagées pour l'ÉESI.

Ce document témoigne de l'engagement collectif du personnel de l'ÉESI à maintenir un enseignement artistique de haute qualité et de la volonté de poursuivre un dialogue constructif avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels et financiers.

Sommaire

A. MÉDIATION	5
Rapport de médiation	6
B. CARTOGRAPHIE	19
1. Schéma des études	20
2. L'ÉESI en chiffres	21
3. Effectifs	22
4. Lieux de production et de recherche	23
C. ENSEIGNEMENT	30
1. Concours d'entrée	31
2. Diplômé·es	32
3. Doctorat	35
4. Mobilité	38
5. Voyages d'études	43
6. Workshop	44
D. RAYONNEMENT	45
1. Supercanon	46
2. Confluence Créative	51
4. Éducation artistique et culturelle (EAC)	53
5. Programmation	58
6. Partenariats	61
7. Réseaux	64
E. RESSOURCES	67
1. Instances	68
2. Vie étudiante, action sociale et prévention	73
3. Bilan financier 2022	85
3. Les équipes de l'ÉESI	89
F. PERSPECTIVES	92
G. ANNEXES	95

A. MÉDIATION

Rapport de médiation

Richard Lagrange — 8 décembre 2023

Introduction

L'École européenne supérieure de l'image (ÉESI Angoulême-Poitiers) se trouve confrontée, à l'instar de nombreuses autres écoles d'art territoriales, à des difficultés financières particulières aggravées depuis quelques mois, à savoir l'augmentation du point d'indice sur lequel est indexé le traitement des fonctionnaires et de l'ensemble des agents publics ainsi que par le retour de l'inflation portant notamment sur les fluides.

Les marges de manœuvre pour l'établissement sont d'autant plus réduites que d'une part 80% de ses dépenses sont constituées de dépenses de personnel et que d'autre part les contributions publiques sont peu ou prou stables depuis 2011.

Cette situation a conduit les financeurs publics à demander à la direction d'élaborer des orientations permettant à l'école de poursuivre sa mission dans ce cadre budgétaire contraint. Dans cette perspective, différents scénarios ont été présentés et après examen et discussion, un scénario, ou plutôt une « orientation générale » a été retenue.

Lorsque ce document a été porté à la connaissance de l'ensemble de la communauté de l'école, il a suscité à la fois incompréhension et opposition. Sans entrer dans les détails bien connus des lecteurs de ce rapport, une « mobilisation » contre ce projet a conduit à un blocage de toute discussion dans quelque cadre que ce soit. Cette mobilisation a d'ailleurs été relayée au niveau national et a concerné de nombreux autres établissements, conduisant la ministre de la culture à demander une « mission-flash relative aux écoles supérieures d'art et de design territoriales », confiée à Pierre Oudart, directeur de l'École supérieure d'art et de design Marseille Méditerranée.

À l'ÉESI, la concertation sur cette orientation apparaissant impossible, il a été décidé de suspendre sa mise en œuvre ; parallèlement, une étude financière a été demandée à la direction départementale des finances publiques tandis qu'une mission de médiation était proposée par la DRAC.

Cette mission de médiation m'a été confiée et par une lettre de mission du 14 juin 2023, il était demandé à ce que cette médiation permette :

- de renouer le dialogue et de définir un cadre d'échange fécond ;
- d'accompagner les parties dans la définition d'objectifs convergents tenant compte des engagements contractuels de l'école (accréditation) et de ses limites budgétaires ;
- de favoriser l'expression et l'écoute de points de vue contradictoires ;
- d'accompagner les parties dans la recherche des grandes lignes d'un accord portant sur les futures orientations de l'établissement.

La mission a débuté par une phase d'écoute et de rencontres (juillet et septembre), poursuivie par quatre sessions élargies de réflexion (octobre et novembre), permettant de tirer quelques premières conclusions en vue d'aboutir à une orientation viable pour l'établissement. 1. Une première approche de la mission

1. Une première approche de la mission

1.1 Une phase de rencontres et d'écoute

C'est d'abord par une phase de rencontres que j'ai choisi de débiter la mission de médiation en privilégiant dans un premier temps une série de réunions tenues les 5 et 6 juillet 2023 :

- avec le président du conseil d'administration (Gérard Desaphy) et la DRAC ;
- avec la direction (Marc Monjou, Catherine Beaudeau, Sandrine Rebeyrat) ;
- avec les représentants du personnel au sein des différentes instances de gouvernance de l'ÉESI, au conseil d'administration, au conseil social et territorial (CST) et au conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante (CSPVE).

En outre, j'ai été invité à participer à la réunion du CST du 11 juillet 2023.

Les 11 et 12 septembre 2023, ces rencontres se sont poursuivies avec des personnels des sites d'Angoulême et Poitiers qui en avaient manifesté le souhait.

Par ailleurs, tenant compte de la demande insistante des représentants du personnel, j'ai reçu de manière séparée les techniciens d'assistance pédagogique (TAP) dont la revendication particulière relative à leur statut s'ajoute aux autres difficultés rencontrées par l'établissement et se heurte à la contrainte budgétaire actuelle.

En outre, compte tenu des nombreuses questions posées par les représentants du personnel au cours de ces premiers échanges sur la situation budgétaire, il a paru nécessaire dès le début de la médiation d'organiser une séance au cours de laquelle seraient exposés la méthode et le détail de l'étude financière réalisée par la direction départementale des finances publiques et présentée au conseil d'administration au début de l'été.

C'est ce qui a été fait à Poitiers le 12 septembre et qui a permis d'expliquer les principales notions comptables utilisées (fonctionnement/investissement ; fonds de roulement/trésorerie ; etc.), de lever un certain nombre de doutes et de répondre aux questions techniques afin de mieux comprendre la situation de l'établissement.

Enfin, les rendez-vous de juillet et septembre 2023 ne l'ayant pas permis, j'ai rencontré les étudiants qui le souhaitaient (ou le pouvaient) à Angoulême et Poitiers le 8 novembre 2023 alors que les sessions de réflexion étaient déjà en cours.

1.2 Premiers constats

Ces premiers échanges ont naturellement été l'occasion de revenir sur toutes les difficultés de l'établissement et tous les griefs exprimés lors de la mobilisation du premier semestre. Ont été pointés, pêle-mêle, la brutalité voire la violence des annonces faites en début d'année, les traumatismes vécus par les personnels comme les étudiants, la souffrance au travail, les problèmes de communication, l'impossibilité du dialogue dans ces conditions.

Les interrogations, crispations et angoisses nées des annonces de la fin 2022/début 2023 se sont ajoutées à des questions antérieures non résolues et, en particulier, celles relatives au statut des techniciens d'assistance pédagogiques mais aussi à certains dysfonctionnements du dialogue social (au demeurant antérieures à la prise de fonction de l'actuel directeur) ou de la communication interne.

Bref, la « rupture du dialogue entre la direction et les représentants du personnel et des étudiants » évoquée dans la lettre de mission, est apparue dans toute sa force sans que la contextualisation des difficultés de l'ÉESI dans le paysage national des écoles d'art territoriales, peu ou prou confrontées à des situations comparables, vienne atténuer les analyses ainsi exposées par mes interlocuteurs.

Les conséquences sur la vie personnelle, parfois sur la santé, la « perte de sens » ou le découragement ressentis par certains ont maintes fois été évoqués et ont conduit à de nombreux arrêts de travail pour maladie, ou à des démissions de certaines personnes exerçant des fonctions de représentation.

Cette situation de blocage est imputée, par la plupart des personnes rencontrées¹, essentiellement à la direction en raison de l'absence de concertation sur les orientations proposées et de l'incompréhension si ce n'est de l'incrédulité quant à la réalité de la contrainte budgétaire, voire de la contestation de la méthode retenue de prévision budgétaire².

Toutefois, malgré le paysage sombre qui m'a été présenté et dans la mesure où les arbitrages jugés nécessaires avaient été suspendus, les représentants du personnel « comprenant les contraintes de l'ÉESI » se sont montrés ouverts à « entrer dans un projet à définir » en s'appuyant sur « l'intelligence collective » et à en mesurer la faisabilité budgétaire.

*

Au vu de ces entretiens et de l'ensemble des éléments qui m'avaient été transmis au début de ma mission, j'ai proposé à la direction et aux représentants du personnel et des étudiants que soient organisés des ateliers de réflexion lors de sessions d'un ou deux jours autour de thèmes élaborés avec la direction et concertés au cours de réunions de coordination avec les représentants du personnel. Les thèmes de réflexion qui ont d'ailleurs été enrichis par des propositions venant des représentants du personnel, ont été déterminés de façon à couvrir l'essentiel des enjeux et défis actuels de l'ÉESI.

¹ Mais pas par toutes cependant.

² Raison pour laquelle j'ai proposé qu'une présentation détaillée de l'étude de la direction départementale des finances publiques soit faite le 12 septembre et qu'une présentation des prévisions budgétaires soit faite lors d'une des sessions de réflexion.

2. Les sessions de réflexion

La première session s'est tenue à Poitiers les 3 et 4 octobre 2023

Lors des réunions de préparation les représentants du personnel et des étudiants avaient souhaité que la présentation des thèmes de réflexion ne soit pas du ressort exclusif de la direction ; c'est la raison pour laquelle deux personnes se sont proposées de faire les premières interventions pour lancer les débats.

C'est ce qui a été fait lors de la première demi-journée avec deux interventions qui ont abordé de nombreux sujets, au-delà d'une thématique qui, il est vrai, était assez généraliste. Ces présentations, intéressantes et riches, ont suscité de nombreuses discussions qui ont conduit souvent à embrasser de façon très large les sujets de réflexion, à revenir assez longuement sur la mobilisation du début d'année, à faire un retour sur l'histoire de l'école, les questions budgétaires ; l'implication (ou leur manque d'implication selon certains) des financeurs publics a également été évoquée assez longuement.

Cette première demi-journée a été dense mais, il faut le reconnaître, un peu confuse ; elle a permis cependant d'aborder de nombreuses thématiques qui ont été reprises ultérieurement.

La deuxième demi-journée a d'abord été consacrée au thème « L'école, deux sites, deux positionnements ? », présenté par Marc Monjou. Une fois encore cette thématique a permis sinon d'aborder au fond toutes les questions mais au moins de les poser et les identifier ; au-delà des questions relatives à la pédagogie à développer sur chacun des sites, à la notion d'intersites, aux cycles pédagogiques, de nombreux intervenants ont aussi mentionné les questions pratiques relatives à l'éloignement géographique, aux transports, etc. qui viennent compliquer un fonctionnement fluide d'une école unique.

Le thème suivant a concerné la question de la gouvernance de l'école, présentée par des représentants du personnel, le statut d'EPCC étant interrogé en général mais aussi, s'agissant de l'ÉESI, dans son fonctionnement concret actuel : la trop faible représentation des personnels et des étudiants (en nombre) au sein du conseil d'administration (CA)³, le manque d'écoute des administrateurs publics (avec pour conséquence, un découragement des personnels et des étudiants à s'impliquer dans des fonctions de représentation), l'insuffisante préparation des réunions⁴.

Les nombreux sujets de discussion abordés lors de cet atelier de réflexion se sont retrouvés dans la thématique suivante de cette même session consacrée au dialogue social et aux conditions de travail.

Après un rappel de la définition des risques psycho-sociaux (RPS) et des situations professionnelles qui peuvent y conduire, les participants ont évoqué les nombreux cas

³ Il convient de noter que le rapport Oudart mentionné plus loin suggère lui aussi la possibilité de modifier les statuts des EPCC et d'augmenter le nombre des membres du conseil d'administration, sans affecter évidemment la règle de la majorité en faveur des personnes publiques (art. L1431-4 CGC).

⁴ Ce point concerne l'ensemble des instances (CA, CST, CSPVE).

constitutifs de RPS au sein de l'ÉESI : les arrêts de travail pour maladie qui se seraient multipliés, notamment au cours de l'année 2023 mais aussi les tensions antérieures nées de la crise sanitaire de 2020/21 ou du renouvellement (ou non) de certains CDD, les alertes de la médecine du travail, la précarité de certains contrats, les inégalités notamment salariales dues aux différents statuts des agents, etc.

De façon significative un audit RPS de 2018 a été mentionné à maintes reprises lors de cette première session (mais aussi de la suivante) et de nombreux participants, notamment les représentants du personnel, ont regretté qu'il n'ait pas été suivi d'effet et qu'il n'ait pas été tenu compte de ses préconisations. Ce point a été soulevé lors du CST de juillet 2023 et sa Présidente a proposé de l'inscrire à l'ordre du jour du CST du 20 novembre 2023 (auquel j'ai été invité) : cet audit qui portait sur les services administratifs et financiers de l'ÉESI a pourtant fait l'objet d'un suivi et une partie de ses préconisations a déjà été mise en œuvre ; lors du CST du 20 novembre 2023, les échanges ont été parfaitement sereins sur ce point. Ce sujet me paraît illustratif des difficultés du dialogue social et des incompréhensions que son manque de fluidité fait naître.

C'est également au cours de cet atelier de réflexion que le cas particulier des TAP a été longuement évoqué. Sans que la situation à l'ÉESI soit différente de plusieurs autres écoles d'art territoriales, il est évident que ce sujet est un point important de crispation ; en poste depuis de nombreuses années, sans évolution de carrière ou presque, et dont les fiches de poste correspondent littéralement à celles des assistants d'enseignement artistique (AEA), les TAP vivent mal ce qu'ils ressentent comme une discrimination alors même qu'ils participent avec leurs collègues PEA et AEA au « continuum pédagogique » qu'il est important de préserver.

L'engagement réitéré de la direction à traiter cette question⁵ et les discussions qui ont déjà commencé à être engagées avec la direction des études, n'ont pas encore permis d'apaiser les inquiétudes de ces agents dont la revendication soulève des questions juridiques et budgétaires qu'il convient de mesurer. Elle suppose une réorganisation de la pédagogie à mettre en adéquation avec l'orientation nouvelle à définir pour l'école.

Il convient de noter que si la situation des TAP à l'ÉESI présente des spécificités, les autres agents administratifs se trouvent aussi confrontés à des difficultés tenant aux évolutions de carrière, aux salaires, etc. Cet aspect qui tient au statut de la fonction publique territoriale est aussi mentionné dans le rapport Oudart mais il conviendrait d'y être attentif au sein de l'ÉESI afin d'éviter toute distorsion injustifiée entre les différentes catégories de personnels.

Au cours des discussions de cette première session la question de la différence de statut entre les professeurs des écoles d'art territoriales (PEA) et les professeurs des écoles nationales (PEN) a aussi été mentionnée ; ce point fait aussi l'objet d'un développement dans le rapport Oudart et relève d'une approche nationale que l'ÉESI n'est pas en mesure de traiter à ce stade.

La troisième demi-journée a été consacrée à une restitution des ateliers de réflexion auprès de l'ensemble des personnels qui ne souhaitaient pas ou n'avaient pas été en mesure de participer aux ateliers. Comme c'est naturel, cette restitution a été l'occasion de relancer dans ce cadre

⁵ Le CST du mois de juillet 2023 a montré que cette question commençait déjà à être traitée de façon concrète puisque la direction a proposé la création au tableau des emplois de deux postes d'assistants en vue de faire évoluer deux techniciens de l'ÉESI lauréats du concours d'ATEA.

élargi la discussion sur de nombreux points avec de nouvelles interventions, remarques ou critiques.

S'est aussi posée la question de la suite à donner à cette première session et des modalités pratiques à retenir (voir ci-dessous).

Cette première session a donné lieu à de très (trop ?) nombreux échanges souvent dans le désordre, l'ordre du jour n'a pas été complètement respecté, les temps de parole ont débordé, les questions de fonctionnement quotidien et les sujets particuliers ou catégoriels ont largement primé sur les questions plus structurelles. Cette situation ne pouvait guère être évitée, me semble-t-il, compte tenu des tensions, des incompréhensions, du fort contenu « émotionnel » de certaines interventions ainsi que du fait que ce premier « dialogue », tout imparfait qu'il ait été, intervenait après des mois de blocage complet.

Il était nécessaire, selon moi, de laisser s'exprimer toutes ces tensions des derniers mois sans toutefois les laisser prendre une forme inappropriée à une reprise du dialogue avant de passer à l'étape suivante qui, après discussion avec les représentants du personnel, a été proposée sur un format plus resserré aussi bien en durée que sur les thèmes de discussion.

La deuxième session s'est tenue à Angoulême le 19 octobre 2023

Après un échange avec d'une part les participants à la réunion de restitution et d'autre part avec les représentants du personnel lors d'une réunion de coordination, il a été décidé de traiter les thèmes suivants : le projet d'établissement (présenté par Marc Monjou), les perspectives budgétaires 2023/2027 (présenté par Marc Monjou et Catherine Beaudeau) pour les ateliers du matin ; la recherche de financements complémentaires pour l'après-midi et une synthèse en fin de journée.

La présentation du projet d'établissement a été inscrite à l'ordre du jour de cette session en raison de remarques émises par certains agents selon lesquelles «la direction n'aurait pas de projet », ce que le directeur récuse en rappelant la démarche qu'il a poursuivie d'abord lors de son recrutement puis lors de la phase d'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ayant conduit à l'accréditation de l'établissement.

Cette présentation, jugée un peu complexe par les participants en l'absence d'un document de synthèse a donné lieu à un certain nombre d'échanges ; les participants ont noté que les préconisations nationales, larges et de principe, ne permettaient guère une application dans la vie quotidienne de l'établissement ; ces discussions et les remarques formulées ont conduit le directeur à évoquer sa démarche lorsqu'il lui a été demandé d'adapter le projet d'établissement à la situation financière.

C'est ce qui a conduit les participants à souhaiter en fin de session que le scénario de janvier 2023, approuvé par les financeurs publics, puisse faire l'objet d'une présentation et d'une discussion lors d'une session ultérieure.

La présentation des perspectives budgétaires (sur la base des chiffres déjà présentés le 12 septembre 2023) a été l'occasion une nouvelle fois d'expliquer les principes qui ont présidé à leur élaboration ; de nombreuses questions techniques ou de détail ont été posées permettant d'éclairer les choix retenus pour établir cette projection.

La question de la stabilité des financements publics depuis plus de dix ans a été de nouveau pointée par de nombreux intervenants.

Le thème suivant consacré à la recherche de financements complémentaires a permis d'explorer diverses pistes tenant essentiellement à la recherche de mécénat. Il apparaît assez clairement que l'établissement n'est pas en mesure actuellement de développer de façon vraiment active et efficace la recherche de mécénat sans même évoquer certaines réticences de principe dont ont fait part certains intervenants. S'agissant de la réponse à des appels à projets, il a été rappelé que les financements obtenus permettent rarement de couvrir les dépenses induites.

A l'issue de cette session et après une nouvelle réunion de coordination, il a été décidé de tenir une troisième session consacrée à une présentation des scénarios conçus à la fin de l'année 2022 ainsi qu'à la démarche suivie par la direction pour leur élaboration, et à une réflexion sur des thèmes déjà évoqués mais insuffisamment approfondis relatifs aux ressources pédagogiques de l'école, aux situations pédagogiques et cycles d'études, aux collègues pédagogiques à mettre en place demain à l'ÉESI.

La troisième session tenue à Poitiers le 9 novembre 2023

Le premier atelier a été l'occasion pour Marc Monjou de rappeler la démarche retenue par la direction pour élaborer et proposer aux financeurs publics plusieurs scénarios relatifs à l'orientation future de l'établissement. Ces scénarios ont été exposés et discutés dans le cadre du « dialogue de gestion » mais n'ont jamais pu être partagés et discutés avec les équipes et les étudiants.

Cette présentation a été l'occasion pour Marc Monjou de revenir sur les circonstances du « porté à connaissance » du scénario 3 retenu par les financeurs publics et il a reconnu une nouvelle fois une certaine brutalité et les erreurs commises dans la méthode de présentation à l'époque. Ce préalable a permis, me semble-t-il, un échange plus serein sur le scénario proposé et de donner toutes les explications nécessaires même si les options proposées ne font évidemment pas consensus.

Le deuxième thème sur le « bon usage des ressources pédagogiques » a été l'occasion d'aborder les questions relatives à l'équilibre entre professeurs titulaires, contractuels et invités, aux temps de service, à la connaissance quantitative de ces ressources par la constitution d'indicateurs de mesure, à l'objectivation et la quantification des temps de service. Il est intéressant de noter que sur ce point, si des réserves ont été émises par certains participants, d'autres ont, au contraire, en ont vu tout l'intérêt.

Les discussions de l'après-midi n'ont pas permis de beaucoup avancer sur aucun des thèmes en raison de la difficulté à les aborder de façon concrète et opérationnelle dans un groupe de travail trop nombreux et dont la « représentativité » n'est pas parfaite. Il est apparu aussi une difficulté

des participants à s'abstraire de « points de vue situés », à surmonter un point de vue tenant à une situation particulière et catégorielle voire à sa situation personnelle.

Paradoxalement, certains membres du personnel ont pu reconnaître que seule la direction est fondée à concevoir une proposition alternative préalablement concertée.

A la fin de cette troisième session, il est apparu que l'objectif de rechercher « les grandes lignes d'un accord portant sur les futures orientations de l'établissement » était encore loin d'être atteint même si toutes les questions qui se posent sont, en réalité, connues des participants ; cependant il a été jugé nécessaire de tenir malgré tout une quatrième session pour déterminer les modalités de la poursuite de la réflexion collective après la fin de la médiation.

La dernière session s'est tenue à Angoulême le 23 novembre 2023

Il s'est agi de se mettre d'accord sur une méthode permettant de traiter de façon concrète les thèmes qui ont été identifiés lors des trois sessions précédentes.

Après de longs échanges, il a été décidé que les thèmes seront traités dans des groupes de réflexion plus restreints composés de six à neuf personnes : deux ou trois représentant les enseignants, deux ou trois représentant les personnels administratifs et deux ou trois représentant les étudiants ; en outre, il est prévu que la direction participe à chacun de ces groupes en tant que de besoin⁶.

Chaque groupe de réflexion devra déterminer, outre ses modalités de fonctionnement, la problématique du thème, réfléchir à une proposition idéale puis la confronter à la réalité (c'est-à-dire tenant compte des ressources humaines, budgétaires, etc.) avant de formuler une proposition, éventuellement assortie d'« options ».

Il a été proposé que ces groupes de réflexion puissent s'appuyer sur la base (non exclusive) des critères d'appréciation déjà élaborés par la direction permettant une évaluation des propositions et leur comparabilité : quel impact au regard de l'attractivité de l'école pour les étudiants ? au regard de la soutenabilité ? des partenariats locaux ou nationaux ? de leur acceptation ou adhésion ? etc.

Au vu des propositions ou des pistes avancées par ces groupes de réflexion, la direction élaborera un projet d'orientation générale qui devra d'une part être présenté à l'ensemble des agents et étudiants puis discuté avec les représentants des personnels dans un cadre d'abord large, informel et préparatoire à la consultation des instances de gouvernance de l'établissement et préparatoire également à une décision qui revient in fine au conseil d'administration.

Le calendrier des travaux a également été établi (et il doit être précisé) afin de tenir compte de l'ensemble des échéances réglementaires et administratives qui s'imposent.

⁶ De façon significative, à ce stade des échanges, la participation du directeur a encore pu être qualifiée de « contre-productive » par certains participants – les mêmes qui lors de la session 3 considéraient ne pas être en mesure de mener seuls la réflexion. Ce genre de remarque semble montrer les limites du dialogue amorcé au cours de la médiation.

La phase qui s'ouvre va être la plus délicate car il sera difficile de répondre à toutes les aspirations et surtout de surmonter les exigences contradictoires inhérentes à ce genre d'exercice d'autant plus qu'il se fait dans un cadre et un calendrier, il faut reconnaître, très contraints.

Néanmoins, l'ensemble de la communauté de l'école est conscient des enjeux, me semble-t-il, et peut faire appel à cette « intelligence collective » qui s'est manifestée au cours des sessions de réflexion et de dialogue ; il s'agit maintenant de traduire en termes plus opérationnels cette intelligence collective en sachant qu'il restera des écarts, voire des désaccords, mais qu'il est possible de dégager une orientation ouvrant des perspectives positives pour l'ÉESI.

*

Il convient de noter que, d'une manière générale, **la participation aux sessions et ateliers de réflexion a été plutôt faible (peu de participants), en particulier s'agissant des enseignants, et surtout très discontinu (pas toujours les mêmes), à quelques exceptions individuelles près.** Encore à la quatrième session, il y a eu des participants nouveaux visiblement peu ou pas informés de ce qui avait été dit dans les sessions précédentes. Cela explique en partie les difficultés à entrer dans le cœur des débats au cours des ateliers de réflexion, indépendamment de la complexité propre à chacun des thèmes abordés.

3. Les principales conclusions et recommandations

Si les quatre sessions de réflexion n'ont pas permis d'aboutir à « définir les grandes lignes d'un accord portant sur les futures orientations de l'établissement », tous les éléments et enjeux du débat sont entre les mains des acteurs de cette école et il est indispensable de poursuivre sans attendre le dialogue entamé.

Sur la base des propositions des groupes de travail, la direction élaborera un projet d'orientation qu'il conviendra de faire valider par les instances de gouvernance de l'établissement après un processus d'information de l'ensemble des personnels et des étudiants, d'échanges et de concertation avec d'une part les représentants du personnel et d'autre part les financeurs publics.

Quelques préconisations destinées à restaurer un fonctionnement fluide et de confiance.

La gouvernance de l'établissement

Les discussions notamment lors de la première session ont fait apparaître une certaine frustration quant à ce qui est perçu comme un manque d'implication des administrateurs publics dans la vie même de l'école ; les représentants du personnel et des étudiants ont l'impression de ne pas être suffisamment entendus ce qui peut susciter une forme de découragement et un désintérêt à l'égard de cette instance.

Par ailleurs, le souhait d'une augmentation du nombre de représentants du personnel a été exprimé, ce point étant mentionné dans le rapport Oudart.

Enfin, une incompréhension persiste quant à la récente réforme des statuts créant un « dialogue de gestion », perçue comme la mise en place d'une instance décisionnaire contournant le conseil d'administration et mettant de ce fait à l'écart les représentants du personnel et des étudiants. L'intérêt du dialogue de gestion doit par conséquent être expliqué.

Il serait donc utile :

- de veiller à la tenue de réunions préparatoires du conseil d'administration organisées par la direction avec la participation éventuelle du président du CA lorsque c'est possible;
- de favoriser dans l'ordre du jour du CA les discussions relatives à la situation ou aux orientations de l'école, sans procéder systématiquement à une délibération formelle;
- d'assurer une plus grande transparence sur le fonctionnement du « dialogue de gestion »;
- d'envisager la participation du président du CA (et/ou d'autres administrateurs représentants des financeurs publics) à certains événements de l'école comme la rentrée scolaire par exemple.

L'augmentation du nombre de représentants des personnels et des étudiants au sein du conseil d'administration (qui n'affecte pas par ailleurs la règle de majorité pour les partenaires publics de l'établissement) peut faire l'objet d'une réflexion de la part des administrateurs.

Au-delà de ces mesures, je crois utile de faire part aux partenaires publics d'un point de vigilance particulier : **la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'établissement appelle de la part du conseil d'administration, un suivi rigoureux de la trajectoire de l'établissement dans la durée, en qualité comme en quantité.** Autant la direction doit informer le conseil d'administration et en particulier les membres financeurs dans la plus grande transparence, autant les administrateurs doivent se tenir activement attentifs à la cohérence durable de l'établissement public et à sa soutenabilité financière, au regard des missions qui lui sont assignées.

Le dialogue social

Il est impératif que le comité social territorial (CST) puisse pleinement jouer son rôle et que ses règles de fonctionnement soient respectées notamment la transmission des documents dans les délais réglementaires.

L'organisation systématique de **réunions préparatoires** est aussi indispensable. Par ailleurs, lorsqu'après un avis négatif une seconde réunion du CST doit être convoquée, une nouvelle discussion sur le ou les points litigieux doit réellement s'engager avec les représentants du personnel.

Un point important pour le fonctionnement de l'établissement doit être traité de façon urgente ainsi que cela a été discuté lors du CST du 24 novembre 2023 : **l'adoption du règlement intérieur**.

Ce document est techniquement prêt puisqu'en 2022, un groupe de travail mixte a pu contribuer à la rédaction d'un projet coordonné par la Secrétaire générale ; il s'agit maintenant de reprendre les quelques points devant encore faire l'objet d'une discussion puis de l'adopter afin de donner un cadre solide au fonctionnement interne de l'établissement.

Par ailleurs, relevant du dialogue social au sein de l'établissement et de son fonctionnement, **la question spécifique des TAP doit être considérée comme une priorité** dans le sens des engagements déjà pris par la direction d'avancer dans la résolution de la situation statutaire de ces agents ; il conviendra d'articuler étroitement les solutions envisageables aux orientations pédagogiques qui résulteraient de la réflexion en cours et de mesurer les conséquences en termes de besoins, d'organisation du travail, de conditions de travail et de soutenabilité budgétaire.

Enfin, comme évoqué lors du CST du mois de juillet, la question de la reprise de l'exercice des **entretiens individuels d'évaluation** s'impose à terme rapproché ; le renforcement de l'équipe de direction devrait permettre une approche plus équilibrée de cet exercice, aujourd'hui excessivement concentré sur trois agents de direction.

Le fonctionnement de l'établissement

Outre les mesures mentionnées plus haut concernant la gouvernance et le dialogue social et qui font partie intégrante du fonctionnement de l'établissement, d'autres mesures pourraient être utilement envisagées :

- Le CSPVE devrait être l'instance principale de discussion en ce qui concerne les orientations pédagogiques et scientifiques de l'établissement ; c'est évidemment son rôle tel que prévu par les textes réglementaires et il convient de veiller aussi à son fonctionnement régulier et à s'assurer qu'il soit un forum ouvert d'échanges.
- C'est aussi l'instance la plus adaptée à un dialogue avec les étudiants⁷ permettant de prendre en compte leurs préoccupations.

⁷ Et à cet égard on ne peut que regretter qu'il n'y ait pas eu de candidats étudiants au CSPVE pour le site d'Angoulême.

D'une manière générale, il convient de veiller à donner **une formation spécifique aux étudiants appelés à siéger dans les différentes instances de gouvernance de l'établissement** ; cette formation devrait être étendue aux délégués de classe.

Le renfort prochain de la direction des études devrait aussi permettre d'organiser davantage de réunions pédagogiques en format plénier ou plus restreint selon les sujets à aborder ; **cette animation pédagogique plus régulière est souhaitée par l'ensemble des acteurs de la « chaîne pédagogique » mais la participation active et assidue de ces derniers est aussi un impératif** si on veut que cela soit utile.

La recherche de ressources complémentaires a fait l'objet d'un atelier spécifique de réflexion ; il apparaît cependant que l'établissement ne dispose pas pour l'instant des ressources nécessaires à une recherche active de **mécénat**. La question **d'engager à titre expérimental une personne dédiée à cette mission** peut se poser et mériterait d'être examinée. Sans constituer la solution à toutes les tensions budgétaires, il serait utile d'explorer les possibilités de développement dans ce domaine.

La communication et l'information

La communication au sein d'un établissement d'enseignement (qui plus est sur deux sites) où les équipes pédagogiques et les étudiants ne sont pour ainsi dire jamais dans l'établissement au même moment est évidemment complexe ; les moyens de communication utilisés de nos jours sont nombreux et leur usage varie beaucoup d'un individu à l'autre notamment chez les étudiants.

En dépit de tous les efforts faits par l'administration de l'école, le manque d'information et de communication est un regret exprimé par beaucoup, personnels et étudiants même s'il convient de relativiser le problème.

Il serait souhaitable que l'information donnée aux étudiants en début d'année intègre de façon plus poussée **une information sur la dimension institutionnelle de l'école** dans laquelle ils vont passer quelques années : son statut juridique, ses instances de gouvernance auxquelles ils sont appelés à participer, son budget, ses financeurs, ses partenaires, etc.

Au-delà des relais d'information que constituent les représentants du personnel et des étudiants auprès de leurs mandants, il serait utile d'organiser des **réunions d'information** soit de l'ensemble de la communauté de l'école soit seulement des personnels ou des étudiants afin de faire des **points d'information réguliers sur les grands enjeux ou échéances de l'établissement**. Au-delà des enjeux d'information et de communication, **ce type de réunion est aussi l'occasion de recréer du lien et une vie collective** au sein de l'établissement.

Conclusion

Le conseil d'administration du 5 décembre 2023 a été l'occasion de présenter les conclusions de la mission de médiation et d'ouvrir un premier débat sur les recommandations issues des échanges et des sessions de réflexion menées depuis le mois de juillet 2023.

Les administrateurs ont pu revenir sur les points suivants :

- La notion « d'accueil » et d'accompagnement des étudiants et les actions qui s'y rapportent sont déterminantes et l'école doit être particulièrement attentive à cet aspect ;
- La nécessité de favoriser les échanges dans la transparence et la confiance, de mieux discuter, mieux anticiper et mieux présenter ;
- La nécessité qui en découle de bien faire fonctionner les différentes instances de gouvernance de l'établissement.

De son côté, le président du conseil d'administration relève que la plupart des recommandations sont assez faciles à mettre en œuvre. Il prévoit de rencontrer avec les autres financeurs publics, le plus rapidement possible, une délégation des représentants du personnel afin de poursuivre le dialogue.

*

Pour terminer, je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble des participants aux différentes sessions de réflexion ainsi qu'aux représentants du personnel et des étudiants pour leur contribution aux échanges et aux propositions.

Je tiens également à remercier l'équipe de direction, Marc Monjou, Catherine Beaudou, Sandrine Rebeyrat, pour sa contribution active au bon déroulement de la médiation, son implication dans les discussions et son sens aigu des responsabilités.

Enfin un remerciement tout particulier à Catherine Beaudou et Sophie Burel pour l'organisation administrative, matérielle et logistique de cette mission.

B. CARTOGRAPHIE

1. Schéma des études

Cycle 1 — Grade Licence

1

DNA option Art

2

Mention bande dessinée

3

Mention images animées

3

Cycle 2 — Grade Master

4

DNSEP option Art

Master

5

Mention bande dessinée

Texte et Image, parcours

Mention images animées

bande dessinée

5

3ème cycle

6

Doctorat de création

7

Expression artistique et littéraire

8

spécialité bande dessinée

8

2. L'ÉESI en chiffres

2	sites
273	étudiant·es
4	diplômes
1	doctorat
78	membres du personnel
31	personnalité·es invité·es
5	lieux de productions
2	Bibliothèques
5	résidences post-diplôme
25	partenariats internationaux
23	partenariats locaux
10	événements et expositions

3. Effectifs

60	PERSONNEL PÉDAGOGIQUE	39 14 5 2	Professeur·es d'enseignement artistique Assistant·es d'enseignement et technicien·nes Intervenant·es régulier·es Bibliothécaires
23	PERSONNEL ADMINISTRATIF	3 13 2 5	Direction Administration Service informatique Technique et maintenance
273	ÉTUDIANT·ES	1 ^{RE} année, DNA 1	60
		2 ^{ÈME} année, DNA 2	58
		3 ^{ÈME} année, DNA 3	56
		4 ^{ÈME} année (DNSEP + Master)	37
		5 ^{ÈME} année (DNSEP + Master)	58
		ÉTUDIANT·ES CHERCHEUR·ES	4

Evolutions des effectifs en étudiant·es

Année d'étude	Effectifs 2018-2019	Effectifs 2019-2020	Effectifs 2020-2021	Effectifs 2021-2022	Effectifs 2022-2023
DNA 1	75	63	58	50	60
DNA 2	69	72	64	65	58
DNA 3	65	61	68	53	56
DNSEP 4	44	45	41	47	28
DNSEP 5	29	34	49	30	37
Master 1	19	17	28	17	9
Master 2	11	21	15	30	21
totaux	312	313	323	292	269

4. Lieux de production et de recherche

Immobilier

Site d'Angoulême

Situé au 134 rue de Bordeaux, le site principal comprend le bâtiment-pont qui enjambe la Charente, partagé avec le Musée du papier, et ses annexes (bâtiments N et J, et Petite maison). D'une superficie d'environ 3 200m², il regroupe les ateliers des première, deuxième et troisième année, les salles de cours magistraux et de réunions, les ateliers techniques dédiés à l'Édition, à la Photographie, au Son, à la Vidéo, la bibliothèque, la salle informatique libre-service, les bureaux administratifs et des espaces affectés uniquement au stockage (bâtiments J et Petite Maison). Ces locaux appartiennent à la Ville d'Angoulême et sont occupés par l'établissement depuis la réhabilitation datant de 1987.

A 500 mètres du site principal, les ateliers des étudiant·e·s en DNSEP 4 et 5, sont installés sur un niveau d'une superficie de 500 m². Le bâtiment est également occupé par le Centre européen des produits de l'enfant (CEPE) et un service du Département. Il est loué au Centre universitaire de la Charente depuis septembre 2015.

Connu sous le nom de "Garage", ce bâtiment est situé à environ 1,5 km du site principal. Sur une surface totale de 460 m² sont répartis l'Atelier Volume et le bureau de son technicien et une réserve affectée au stockage de matériaux et de pièces réalisés par les étudiant·e·s.. Il est loué depuis avril 2017 à la famille Petit.

Les nouveaux aménagements en 2023

Le site n'a pas connu d'aménagements majeurs en 2023.

Face au manque de bureaux pour accueillir le recrutement d'un agent chargé de la vie étudiante, l'équipe a mis au point une solution d'aménagement à venir pour 2024. En déplaçant le bureau de l'accueil au rez-de-chaussée dans l'actuelle salle des professeurs, il est possible de libérer un espace pour accueillir un agent supplémentaire. Il est prévu de déplacer la salle des professeurs dans une ancienne réserve au rez-de-chaussée du bâtiment A.

L'autorisation de travaux a été déposée en mairie le 21/12 après concertation avec les services municipaux.

Actualité du projet immobilier à Angoulême

Au 4^e trimestre 2023, le cabinet Mesnard & Brodeur a remis au maître d'ouvrage une seconde version de l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 1. La première n'avait pas été retenue en raison d'un dépassement de l'enveloppe financière jugé trop important. Dans la seconde version, la démolition puis reconstruction de la Verrière est abandonnée au profit d'un maintien en l'état. Le bâtiment J qui devait abriter l'administration et le bâtiment N sont sortis du périmètre de l'opération pour se rapprocher de l'économie initiale du chantier.

Le cabinet BLP a mis au point l'Avant-Projet Définitif de l'opération 2 à la maîtrise d'ouvrage assurée par Magelis. Celui-ci a été validé au dernier trimestre, une fois le rapport du géomètre établi concernant l'étude de sol de la parcelle devant accueillir le bâtiment neuf. Il préconise des renforts au niveau de la pente située en contrebas de l'avenue de Cognac pour éviter tout risque d'effondrement.

Au rez-de-chaussée du bâtiment, l'Atelier Édition remplace l'Atelier Volume, qui reste positionné dans un local loué par l'ÉESI à Gond Pontouvre. Ce changement participe aux efforts nécessaires pour rapprocher l'enveloppe travaux de l'opération 1 dans les montants initialement prévus.

Le site de Poitiers

A Poitiers, l'École occupe un ancien collège jésuite du XVII^e siècle en centre-ville au 26, rue Jean Alexandre. Le bâtiment de quatre étages dispose d'espaces dédiés répartis comme suit :

- Rdc : bureaux administration, plateau technique de tournage et d'incrustation vidéo
- 1^{er} étage : magasin d'emprunt de matériel, salle DNA1, atelier photo, atelier vidéo
- 2^eme étage : Bibliothèque, salle de post production, atelier animation, atelier de peinture-dessin-installation, salle DNA2
- 3^eme étage : Tardis, studio Son, salle DNA3, auditorium, bureaux de la direction

L'école dispose également d'un bâtiment annexe de 1300 m² (à 15 min à pied) au 18, Bd Chasseigne qui accueille des salles en priorité destinées aux DNSEP 4 et 5 ainsi que l'atelier volume.

Travaux réalisés en 2023

Il n'y a pas eu de travaux importants entrepris en 2023, que ce soit en interne ou par le biais de la Ville de Poitiers. Réparations de divers défauts électriques constatés dans l'année par les services de la ville de Poitiers réouverture d'une porte de secours entre la salle post-prod et le labo photo (33,91 €)

Nouveaux aménagements

Aux Ateliers du 18 Boulevard Chasseigne en 2023 : fabrication en interne d'un carter de collecte de sciure / poussière pour la scie à onglet de l'atelier volume.

Actualité du projet immobilier à Poitiers

Le chantier de construction de l'école aux Couronneries a officiellement démarré en novembre par une phase d'études, les premiers travaux sur site commenceront en janvier 2024. Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis durant toute la durée du chantier et une réunion entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et utilisateurs se tient de manière mensuelle.

Les ateliers techniques

L'école offre à ses étudiant-es des espaces de production où expérimenter et concrétiser leurs projets. L'environnement technique élargi (volume, menuiserie, photo, plateau de prise de vue, studio de montage vidéo et son, atelier numérique, presses, sérigraphie, etc.) leur permet de tester leurs idées, éprouver la manipulation d'un médium et acquérir de solides savoir-faire. Au sein des ateliers sont mis en place des sessions de travail spécifiques (photo, vidéo, son, édition, programmation, peinture, volume, animation) afin de dispenser aux élèves les bases techniques indispensables à leur autonomie progressive. Les étudiant-es bénéficient de l'accompagnement et de l'expertise d'une équipe d'assistant-es pédagogique (AEA) confortée par la présence de moniteur-es d'atelier. (étudiant-e en fin d'étude recruté-e, pour ses compétences et son assiduité, en soutien de l'équipe pédagogique attachée à l'atelier). L'amplitude horaire des ateliers est importante, ouverts en soirée, dans le respect des règles de sécurité élémentaires, garantissant ainsi un large accès à la communauté scolaire. Ces ateliers sont pour les plus jeunes étudiant-es, un lieu de partage d'expériences, d'apprentissages, de responsabilité et d'indépendance dans la conduite de leurs projets.

Photographie

Sur les deux sites, les ateliers photo proposent un espace au sein duquel les étudiant-es peuvent concevoir des projets en travaillant avec l'outil photographique. Tout au long du cursus, des initiations à la photographie numérique et argentique ainsi que du développement argentique, permettent d'expérimenter le médium photographique. Des espaces de postproduction permettent de traiter ses images numériques et argentiques et d'imprimer en grand format les photographies. Les ateliers sont équipés de sorte qu'ils permettent de réaliser des projets photographiques aussi bien en numérique qu'en argentique. Volume

L'atelier volume d'Angoulême, situé à 20 minutes du site principal de l'école, a investi un ancien garage Speedy en 2018. Ce plateau ouvert de 300 m² réunit diverses pratiques artistiques, traversé par un large couloir polyvalent. Les mobiliers sont mobiles, s'adaptant aux contextes

pédagogiques, tandis que les espaces bois et métal sont fixes. D'autres pratiques, comme l'accrochage ou l'installation, peuvent y être réalisées. L'atelier s'est équipé de matériel pour le travail de la terre et la céramique. Un bureau de 20 m² accueille 15 étudiants, et un espace de stockage de 90 m² est adjacent, séparé par une allée goudronnée.

À Poitiers l'atelier volume est également situé à 20 mètres à pieds du site principal. Il est composé de plusieurs espaces : un hangar d'atelier avec des machines de 300m², une cuisine, deux salles polyvalentes et un hangar de 600m².

Les pratiques à Chasseigne sont multiples : avant tout, le site à un usage d'ateliers et d'espaces dédiés aux pratiques de volume et de l'installation, mais aussi aux pratiques d'accrochages (qui nécessitent très souvent l'utilisation d'outils et de savoirs faire techniques pour mettre en espace son travail), de lieu de rendez-vous individuels avec les professeur·es, ainsi que de workshops.

Peinture dessin installation

L'atelier peinture-dessin-installation, créé en 2019, offre un espace lumineux de 50 m² dédié aux pratiques traditionnelles de la peinture et du dessin. En réponse à une demande croissante des étudiants, il s'inscrit dans un retour aux productions matérielles parallèlement aux pratiques numériques. Intégré au programme pédagogique dès le premier cycle, il bénéficie d'un suivi actif des étudiants jusqu'à la 5^e année par les enseignants et un technicien d'assistance pédagogique.

Équipé pour favoriser la création individuelle et collective, l'atelier propose des enseignements théoriques et techniques ainsi qu'un accès à des équipements spécialisés. Les étudiants y développent une recherche plastique personnelle, expérimentent des techniques variées (dessin, peinture, gravure, numérique) et conçoivent des dispositifs d'accrochage. Lieu évolutif, il accompagne les formes pédagogiques et recherches des étudiants, visant à développer leur autonomie et leur pertinence plastique.

Son

L'atelier son du site d'Angoulême est un espace dédié aux pratiques d'écoute et à la création sonore, ouvert aux étudiant·e·s souhaitant explorer les techniques audio. Il propose des initiations aux outils de création sonore et musicale actuels, avec un accès à des équipements numériques pour la prise de son, le montage, le mixage et la postproduction audiovisuelle. Ces ressources soutiennent les projets plastiques intégrant le son sous diverses formes (vidéo, BD, animation, installation, etc.). Animé par Samuel Neuhardt, assistant pédagogique, l'atelier offre maintenance et accompagnement, en complément des cours et sessions pratiques encadrés par le professeur.

À Poitiers le studio son initie les étudiant·e·s aux techniques de création sonore et aux enjeux des modes de diffusion du son. En 1^{ère} et 2nde année, ils explorent le médium et son rôle dans les pratiques contemporaines : utilisation du studio, prise de son (Zoom, Mixette...), créations électro-acoustiques, mixage, logiciels (Audacity, Ableton, Reaper...), traitements en temps réel, spatialisation 3D, etc. Dès la 3^e année, l'atelier devient un laboratoire de développement

d'œuvres sonores et un espace collaboratif avec d'autres ateliers (Vidéo, Animation...). Une cabine de speak permet également l'enregistrement de bruitages et voix-off.

Vidéo

Contigu au plateau de prises de vue, l'atelier vidéo d'Angoulême offre une grande diversité de projets en lien avec les ateliers photo et son, favorisant une mutualisation des outils et des savoir-faire. Accessible à tous les étudiants, il permet d'emprunter du matériel varié (caméras, éclairage, vidéoprojecteurs, etc.), quelle que soit la discipline concernée. C'est aussi un lieu d'échange sur les projets et de post-production, équipé de stations de montage fixes optimisées, utilisant notamment Da Vinci Resolve, la suite Adobe et d'autres logiciels. Des ordinateurs portables et accessoires permettent également de développer des projets à l'extérieur, contribuant largement aux activités vidéo.

À Poitiers, les étudiant-e-s disposent de matériel de tournage (plateau avec fond vert, caméras, son, éclairage) et de montage (stations équipées de la suite ADOBE et Davinci Resolve), empruntable toute l'année. Des ateliers permettent de découvrir et d'utiliser ce matériel. Une formation initiale est proposée aux DNA1 pour les bases de la pratique filmique, en collaboration avec Stéphane Moinet. Les étudiant-e-s bénéficient d'un suivi personnalisé pour leurs projets. Ceux des années diplômantes développant des projets vidéo ou d'installation bénéficient d'un accompagnement renforcé. La pratique de la vidéo à l'ÉESI est variée (fiction, documentaire, animation, installation...).

Images animées

Sur Poitiers et Angoulême, l'atelier « images animées » est structuré autour d'une pédagogie de projet, pédagogie qui permet à chaque étudiant-e de trouver un soutien personnalisé, technique et conceptuel, pour réaliser son propre parcours d'artiste. Au cours de l'année, chaque promotion a eu l'occasion d'investir l'atelier « images animées » lors des ateliers pédagogiques, soit de façon ponctuelle, hebdomadaire ou mensuelle. Ces moments dynamiques et intenses sont suivis par des temps de production individuelle plus longs qu'impose la pratique de l'image par l'image.

Hors des temps forts, l'atelier est un espace d'échange et de partage qui apporte motivation et inspiration. Les étudiant-es ont accès aux outils de production essentiels tous les jours de la semaine librement (tables lumineuses, perforatrice, tablette graphique cintiq, scanner, linetest...). Initiés dès la première année via une session de trois jours, ils sont autonomes dans l'usage de ces outils. Ils peuvent demander un soutien technique (logiciel d'animation 2D ou 3D de stop-motion, usage des cintiq, fabrication d'éléments en volume et réalité virtuelle) ou un conseil sur la phase de conception d'un projet, de méthode de production ou de postproduction et de diffusion, à la technicienne ou au technicien d'assistance pédagogique de l'atelier tous les jours de la semaine. Les savoirs spécifiques se transmettent aussi grâce à une pédagogie horizontale informelle, via l'émulation de groupe et la transmission entre étudiant-es.

Édition

Basé à Angoulême l'atelier Édition permet aux étudiant·es d'imaginer et de concevoir un projet éditorial. De la maquette numérique / papier, à la partie prépresse et l'impression, (numérique ou artisanale) jusqu'à l'étape de façonnage, (pliage/reliure) il rend possible la réalisation de différents projets d'édition. Il permet aux étudiant·es d'aborder et de pratiquer à la fois les techniques d'impressions artisanales telles que la sérigraphie, la gravure, la lithographie et l'offset manuel, les diverses techniques de reliures, dos carré collé, cousu, pliages, le travail de maquette informatique, (Indesign et Photoshop...) et manuel.

Les étudiant·es de DNA1 et DNA2 suivent des initiations aux différentes techniques leur permettant d'acquérir une autonomie de travail leur donnant par la suite accès à l'atelier.

Les DNA3, DNSEP4 et DNSEP5 peuvent venir travailler en autonomie directement sur leurs projets liés à un travail scolaire ou/et leur diplôme à venir.

Le Tardis

Basé sur le site de Poitiers, le Tardis est un atelier d'expérimentations numériques où se mêlent jeu, électronique, programmation, bricolage et vivant. On y crée des jeux, des dispositifs interactifs, on hybride plantes et robots, on prototypage des interfaces alternatives, etc. Les compétences abordées vont de la modélisation 3D au machine learning, du game design à la prestidigitation. Tous les étudiants y participent, avec un groupe régulier centré sur le jeu. L'approche est pratique, favorisant les expérimentations et les prototypages pour développer des compétences techniques et théoriques. Le Tardis est aussi lié à d'autres ateliers comme ceux d'animation, volume, son et vidéo, permettant une complémentarité des pratiques. Des échanges ont lieu avec le Fablab des Usines à Ligugé, et l'atelier a été rééquipé en 2023 pour le développement de jeux et d'expériences immersives.

Salles informatiques

Les salles informatiques sont ouvertes à tous les étudiant·es de 8h à 23h, avec accès à des PC et MAC équipés de la suite Adobe ou Serif Affinity. Des tablettes graphiques, un copieur et un scanner A3 sont également disponibles. L'accès aux fournitures et aux impressions est gratuit. Certaines salles spécialisées sont dédiées à des ateliers (animation, développement, 3D, post-production, son), mais restent polyvalentes. Chaque étudiant·e dispose d'une session permettant d'accéder à son espace de travail depuis n'importe quel ordinateur, et peut utiliser son propre appareil avec le wifi. Chaque étudiant·e a une adresse @eesi.eu pour la communication interne, la suite collaborative et un drive. Des équipements comme des ordinateurs portables, vidéoprojecteurs et tablettes peuvent être prêtés à Angoulême ou Poitiers. Les salles sont fréquentées de manière constante, avec des pics avant les bilans et diplômes, et offrent un accès stable aux applications nécessaires à la réalisation des travaux artistiques, favorisant ainsi l'échange entre étudiant·es, enseignant·es, AEA et TAP.

Bibliothèques

Les bibliothèques de l'ÉESI, situées à Angoulême et Poitiers, sont des lieux de documentation, de recherche et de rencontre, dirigées par Anne Balanant et Romain Gasmi. Elles jouent un rôle central dans les enseignements et le travail des enseignant·es et étudiant·es.

Chaque bibliothèque abritent des collections riches et spécialisées en art contemporain. Les bibliothécaires travaillent en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques et les étudiant·es pour répondre aux besoins en documentation, soutenant ainsi le travail théorique et pratique. Ils participent aussi activement à la pédagogie de l'école, en contribuant aux bilans et aux workshops en collaboration avec les enseignant·es.

En 2024, le budget d'acquisition des bibliothèques est de 10 000 euros, répartis équitablement entre les deux sites. Ce budget est dédié aux besoins pédagogiques, avec un suivi des demandes des étudiant·es et de l'équipe enseignante. Les acquisitions comprennent des ouvrages en sciences humaines, littérature, DVDs, et une vingtaine de périodiques par site. Les bibliothèques suivent l'actualité éditoriale pour enrichir les pratiques plastiques des étudiant·es, notamment pour leur mémoire.

Les bibliothèques offrent également un abonnement à la plateforme Tënk, et négocient des abonnements à d'autres plateformes comme Mubi et Bref Cinéma. Depuis 2022, les étudiant·es ont accès à la base de données FLIM, une plateforme collaborative contenant des centaines de milliers d'images tirées de productions audiovisuelles. Ces services sont possibles grâce au réseau BEAR, qui négocie les tarifs avec les diffuseurs.

C. ENSEIGNEMENT

1. Concours d'entrée

<p>Concours d'entrée en 1re année 2 au 5 mai 2023 (visio)</p>	<p>675 531 60</p>	<p>candidat·es validé sur Parcoursup présent·es aux épreuves inscrit·es à l'école</p>
<p>ÉQUIVALENCES EN DNA 2 (2ème année)</p>	<p>39 16 8 5</p>	<p>candidatures admissibles à l'oral admis·es inscrit·es à l'école</p>
<p>ÉQUIVALENCES EN DNSEP 4 (4ème année)</p>	<p>53 11 4 6</p>	<p>candidatures admissibles à l'oral admis·es inscrit·es à l'école</p>

2. Diplômé·es

Diplôme national d'art (DNA)

49	Étudiant·es ont obtenu leur DNA option, mention Bande dessinée, mention Image Animée dont 14 félicité·es .
-----------	---

DNA Angoulême	
Jury : Sébastien Gazeau, Directeur du Documents d'Artistes Nouvelle-Aquitaine, Président du jury. Valentine Gardiennet, Artiste plasticienne. Pinault Régis, Enseignant de l'école	Option art
	BRU Morgane , Félicitations CHEN Huanhui , Mention GALUS Magdalena , Félicitations LANGELIER Nina LEMOINE Violette , Félicitations LIENHARD Daphné , Félicitations MORTREUIL Estelle , Mention NESPRIAS Koldo , Mention PATUCCA Neven , Mention RAPION Maëlys VERDIER Lubin , Mention
Jury : Misserey Julien, Auteur, Président du jury. Murawiec Léa, Autrice. Lassus Oriane, Enseignante de l'école.	Option art, mention BD
	BOUTEILLER Camille , Félicitations CAMPOY Anais , Mention CHO Eunbit , Mention COLIN Salomé , Mention FESSOL Lisa , Mention LUCA Emiliano , MARTIN Melhia , Félicitations PIERREL Camille PLAZEN Fanny , Mention ROCHE Camille SAMACHER Cléo , Mention TRUILLET Florian VEAU-WALROFF Mathilde , Félicitations

DNA Poitiers	
<p>Jury : Mathé Madeleine, Directrice du Centre d'art contemporain Chanot (92), présidente du jury. Adage Émilien, Artiste. Dugit Gros Chloé, Enseignante de l'école.</p>	Option art
	<p>ALLARD-RAYNAUD Léna BARANTIN Samuel, Mention BILLOT Manon, Mention DE LAERE Klar GUILBERTEAU Jules, Mention GUITARD Camille, Félicitations JEUDY Eleonore LAURIN Loise NIVEAU-JUTEAU Clara, Mention OLIVE Gaston, Mention OSTHEIMER Solène, Félicitations PIERRE Violette, Félicitations SAEZ Laureline TROUILLET Elise VIGNAL Malo, Félicitations</p>
<p>Jury : Mathé Madeleine, Directrice du Centre d'art contemporain Chanot (92), présidente du jury. Adage Émilien, Artiste. Dugit Gros Chloé, Enseignante de l'école.</p>	Option art, mention Images animées
	<p>BOISSET Chloe, Mention COURTOIS Enora FICHET Mathilde GASTINEAU Anais, Félicitations MATTHEWMAN Alexandre MERCHAUT Pauline, Mention MOUSSEAU Tamia SIMAMORA Marlyn Luvena, Félicitations TELLIER Emeline VAN ROOYEN Luke, Félicitations</p>

Diplôme nationale supérieur d'expression plastique(DNSEP) et Master

47	Étudiant·es ont obtenu leur DNSEP option Art et Option mention Bande dessinée, dont 13 félicité·es.
-----------	--

DNSEP Angoulême	
Jury : Ducaté Marie, Artiste peintre ; Présidente du jury. Martin Julie, Enseignante-chercheuse. Coulon Gwendal, Artiste. Driffort Denis, Directeur de Pollen - Monflanquin. Limone Guy, Enseignant de l'école.	Option art
	MARGE Beffa , Félicitations ANNA Bonadé NOÉMIE Clochard ISAURE Colas , Félicitations ROSE Frances , Félicitations QUENTIN Ledru MORGAN Nadal , Non admis·e NOÉ Riche-Simon , Mention FANETTE Rosier , Mention
	Option art, mention BD
	ANELLE Boulanger , Mention ELENA Delaville De La Parra SIMON Ecary , Félicitations ELÉA Forest , Félicitations EUGENIE Ygouf , Félicitations

DNSEP Poitiers	
<p>Jury :</p> <p>Luche Ingrid, Artiste plasticienne ; présidente du Jury. Desclaux Vanessa, Chercheuse indépendante, PHD, Goldsmiths college, University of London. Calet Bernard, Artiste. Déchery Oriane, Artiste. Delaunay François, Enseignant de l'école.</p>	Option art
	<p>MARTIN Arnaud RAPHAËL Belliot, Mention JOANNA Brosset VICTORIA Cayre, Félicitations ANATOLE Chartier, Mention ROBIN Cognez, Félicitations YÉVA Dalle ANNE De Galard De Béarn THEODORE Deleplace, Mention CAMILLE Krim, Félicitations CAMILLE Lartigue, Mention MATTHIAS Le Bihan, Mention SOPHIE Mignot, Mention ROMANE Monjauze, Mention SALOMÉ Ory, Félicitations NONA Passiant NINA Valette, Félicitations LAURA Waltsburger, Mention</p>

Master Bande dessinée Angoulême	
<p>Jury :</p> <p>Ducaté Marie, Artiste peintre ; Présidente du Jury. Martin Julie, Enseignante-chercheuse. Coulon Gwendal, Artiste. Driffort Denis, Directeur de Pollen - Monflanquin. Limone Guy, Enseignant de l'école.</p>	<p>CHARLET Jade, Mention COSTE Gwenaëlle DELOULAY Sven, Mention FÉVRIER PERRIN Hélène, Mention KIEFFER Lucie KLISING Matilde RHURMANN Manon, Mention COURJAUD Nina, Félicitations COUTURIER Lolita, Mention DASTARAC Héloïse, Félicitations DELGIUDICE Sara, Mention EICHLER Octavia, Mention GAC Chan, Mention GIRERD Rebecca, Mention PERIER Alyson, Mention SANDI MARTINEZ Edgar, Mention</p>

3. Doctorat

Doctorat de création expression artistique et littéraire spécialité bande dessinée

Le doctorat de création Expression artistique et littéraire spécialité bande dessinée est ouvert à toutes les candidat·es titulaires d'un diplôme de niveau master/DNSEP venant des établissements d'enseignement supérieur, dont le sujet s'adosse à la fois à une pratique artistique forte dans le champ de la bande dessinée, du dessin narratif (ou de toute forme expérimentale se réclamant de ce champ), et d'une recherche théorique.

La thèse, préparée à l'université de Poitiers et à l'ÉESI, est soumise aux exigences académiques d'un doctorat et complétée par des éléments qui attestent d'une pratique artistique en lien avec la recherche.

Son objectif est de favoriser l'émergence de projets originaux associant étroitement la création et la recherche dans une démarche problématisée. Celle-ci s'appuie sur des champs scientifiques et artistiques transversaux positionnés en quatre axes :

- la littérature: l'essai en bande dessinée, le roman graphique...;
- l'art contemporain: le dessin comme performance, le livre d'artiste, l'exposition...;
- l'expérimentation numérique: projection du médium sur Internet, jeu vidéo,
- trans-médias...;
- la critique génétique: le processus de création à travers différentes traces comme les carnets, brouillons, story-board...

Les doctorant·es inscrit·es

Lucie Périneau

Année d'inscription : 2020

Réalisation en co-tutelle avec l'Université de Mons en Belgique.

Thématique de thèse : La Société discrète : science-fiction, bande dessinée et écritures du devenir

Co-directeur·rices de recherche : Denis Mellier (UP) / Benoît Preteseille (ÉESI)

et Katrin Solhdju (Université de Mons – Belgique)

Farideh Tehrani

Année d'inscription : 2021

Thématique de thèse : La transmission du traumatisme, récits intrafamiliaux dans la bande dessinée contemporaine effectués par la génération æ-mémoire

Co-directeurs de recherche : Charlotte Krauss (UP), Dominique Hérody (ÉESI)

Caroline Carvalho de Barros Coche

Année d'inscription : 2022

Thématique de thèse : Étude sur le shōjo. « La Rose de Versailles : l'androgynisme de shōjo manga, réception et impact sur un lectorat occidental »

Co-directeur·rices de recherche : Stéphane Bikialo (UP) Julien Bouvard (LYON 3), Benoît Preteseille et Katrin Solhdju (Université de Mons – Belgique)

Maxime Lima-Fragaglia

Année d'inscription : 2022

Thématique de thèse : Adaptation & Transposition en Bande Dessinée. Questions relatives aux transpositions de la littérature à la bande dessinée via l'exemple de Lovecraft.

Co-directeurs de recherche : Denis Mellier (UP), Laurent Bourlaud (ÉESI)

4. Mobilité

Les stages

61	stages ont été effectués par nos étudiant·es, en France et à l'étranger, dans plus de 50 structures :	
Agustina Raquel Comedi, Buenos Aires	Éditions Adverse, Châtelleraut	
Arrêt sur images – Centre d'art et de photographie, Lectoure	Editions Feles, Marlenheim	
	ELI, Bruxelles	
Association Cobble, Angoulême	ENERGY FIELD, N.P.O., Omihachiman	
Centre d'art contemporain Captures, Royan	Fortier Julie C., Rennes	
Association Faires, Anould	Fundacja Ziemniaki i, Varsovie	
Association WARRIORECORDS, Angoulême	Gaec les chèvres de Kergonan, Tremargat	
Atelier du palais, Arles	Gilles Perrin, Sers	
Atelier W, Pantin	Inside-out art museum, Pékin	
Atelier Woolworth, Paris	L'Envers du Bocal, Poitiers	
Aux 4 vents de l'art, Parly	La Fanzinothèque, Poitiers	
Biscoto Editions, Montreuil	La Fraternelle, Saint-Claude	
BLUE SPIRIT PRODUCTIONS, Paris	Mairie des 2e et 3e ar. de Marseille	
Breakfastclub press, Angoulême	Microutopías, Montevideo	
Bullitt Ballabeni, Plufur et Plounerin	OFF, festival OFF-COURTS, Trouville-sur-mer	
Calvo-Pinsolle Clarice, Rennes/Bruxelles	Olivia Laigre, Pantin et Le Pecq	
Camera-etc, Liège	Association des Villageois de Ndem, Mbacké Kador	
CCCOD, Tours	OVNi Objectif V, Nice	
Centre céramique contemporaine, La Borne	Papier Gâchette, Strasbourg	
Centro Cultural Amador Ballumbrosio, Chinha	Philippe Bazin, Villejuif	
Cie Marionnettes d'Angoulême, Angoulême	Sepand Danesh, Torcy	
Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, Angoulême	Shiwen Sun, Lille	
	ŠKART, Belgrade	
Makris Clio, Athènes	SoBD, Paris	
Domingues Léa, La Courneuve	Théâtre Quai des arts, Pornichet	
Doucet Christophe, Taller	The XYZ Art and Culture Center, Vientiane	
Dumaye Camille, Angoulême	ZIGOMAR (microclima records), Paris	
Edith Chambon, Maison des auteurs (Angoulême)	Yang Gao, Pékin	

Mobilité entrante étudiante

3

étudiant·es ont été accueilli·es en échange sur le site d'Angoulême en 2022-2023

1 étudiante de l'Académie des Beaux-Arts de Bologne a suivi les enseignements de DNA2 pendant toute l'année académique.

1 étudiant de la Reykjavík School of Visual Arts a suivi les enseignements de DNA2 pendant toute l'année académique.

1 étudiante de l'école d'art ArtEZ de Zwolle (Pays-Bas) a rejoint la classe de DNA2 au deuxième semestre 2022-2023.

Français Langue Étrangère

Une offre de cours de l'Alliance Française de Bordeaux, en partenariat avec Magelis et l'ENJMIN, a été ouverte à partir de la rentrée 2021-2022 à Angoulême, à raison de deux cours hebdomadaires de deux heures par niveaux. Tou·tes les étudiant·es du site d'Angoulême qui le souhaitaient (6) ont pu en bénéficier gratuitement. L'école a contribué au financement de cette offre grâce à des fonds Erasmus+.

Deux bénévoles de l'association AGIRabcd ont continué à apporter un soutien linguistique complémentaire aux étudiant·es inscrit·es sur le site d'Angoulême qui en ont fait la demande.

À Poitiers, une étudiante a suivi un cours hebdomadaire à distance de l'Alliance Française de Bordeaux pendant un semestre et bénéficié d'une prise en charge de l'école (Erasmus+).

Mobilité entrante enseignante

L'invitation d'intervenant-es de divers horizons permet à l'école de faire évoluer son offre pédagogique chaque année pour être en phase avec les enjeux artistiques contemporains.

En 2022-2023, six bourses de mobilités d'enseignement Erasmus+ ont été versées à des intervenant-es invité-es pour couvrir leur frais de déplacement et de séjour à Angoulême ou Poitiers.

6	bourses de mobilités d'enseignement Erasmus+ ont été versées à des intervenant-es invité-es pour couvrir leur frais de déplacement et de séjour à Angoulême ou Poitiers.	
	Animation	VIDAKOVIĆ Lea, du 18 au 21 octobre 2022.
	Édition bande dessinée	ROZES Matthias, du 15 au 23 mars 2023.
	Édition bande dessinée	FILLIATRE Damien, du 19 au 20 avril 2023.
	Édition bande dessinée	FILLIATRE Guillaume, du 19 au 20 avril 2023.
	Recherche bande dessinée	PERINEAU Lucie, du 04 au 23 avril 2023.
	Jury DNSEP Angoulême	PASCAL Marine, du 15 au 17 mai 2023.

Mobilité sortante

Semestre hors les murs de DNSEP4

12	étudiant-es ont effectué un ou plusieurs stages auprès d'artistes ou de structures variées	
En France :		À l'étranger :
Julie C. Fortier, Rennes Centre d'art Captures, Royan Théâtre Quai des arts, Pornichet Clarice Calvo-Pinsolle, Rennes Papier Gâchette, Strasbourg La Fraternelle, Saint-Claude Association Faires, Anould Léa Domingues, La Courneuve L'Envers du Bocal, Poitiers		Agustina Raquel Comedi, Buenos Aires Fundacja Ziemniaki i, Varsovie The XYZ Art and Culture Center, Vientiane Yang Gao, Pékin Inside-out art museum, Pékin

7	étudiantes sont parties en mobilité d'études dans une école/université d'art partenaire de l'école	
	Canada	Université du Québec à Montréal (2)
	Grèce	Athens School of Fine Arts, Athènes (2)
	Italie	Accademia di Belle Arti, Bologne (1)
	Roumanie	Université Nationale des Arts de Bucarest (2)

6	étudiantes ont réalisé une mobilité de projet (projet artistique indépendant) dans les pays ou département d'Outre-mer suivants :		
	Argentine	Écosse	Italie
	Martinique	Pologne	Portugal

Stages hors mobilité DNSEP

Un nombre croissant d'étudiant·es profite des opportunités de stages courts à l'étranger d'une semaine à deux mois), hors semestre de mobilité de DNSEP4. En 2022-2023, 7 étudiant·es sont parti·es rejoindre :

7	étudiantes ont effectué des stages courts à l'étranger d'une semaine à deux mois dans les structures suivantes	
	Belgique	Camera-etc, Liège
	Pérou	Centro Cultural Amador Ballumbrosio, Chincha
	Uruguay	Microutopiás, Montevideo
	Belgique	ELI, Bruxelles
	Serbie	ŠKART, Belgrade
	Sénégal	ONG association des villageois de Ndem, Mbacké Kador
	Grèce	Clio Makris, Athènes

Séminaire de retour de mobilité

Le séminaire de retour de mobilité, co-organisé par les professeurs-coordonateurs de DNSEP4 et la personne en charge des relations internationales a eu lieu à Angoulême, aux Ateliers Magelis, les 27 et 28 septembre 2023, en présence des étudiant·es de DNA3, DNSEP4 et DNSEP5 des deux sites.

5. Voyages d'études

La Documenta

Trois membres de l'équipe pédagogique ont accompagné 25 étudiant·es de DNSEP4 des deux sites à la Documenta (Kassel, Allemagne) du 14 au 18 septembre 2022.

Deux professeures ont coordonné une programme en Suisse pour un groupe de 14 étudiant·es de DNA3 parcours littérature graphique du 31 janvier au 6 février 2023 incluant des visites d'expositions à Lausanne et la participation à la troisième édition de P.A.G.E.S., un salon international dédié à l'imprimé, aux livres d'art et aux multiples organisé par la HEAD, Haute école d'art et de design, à Genève.

6. Workshop

Workshops du site d'Angoulême

Boris Labbé animation et interactivité, VR

Chloé Serre, volume

Marie Limoujoux, son

Florence Chevallier, photo

Clara Denidet, édition

Roméo Julien installations

Yannis La Macchia, micro édition /dessin

Pia Melissa Laroche, micro édition /dessin

Émilie Clarke, bande dessinée

Workshops du site Poitiers

Olivier Passieux, *Le dernier spectateur du monde*

Barbara Noiret, *Plan séquence*, atelier photo

Léa Vidakovic, *Traditional puppet animation in contemporary context / Animation in a gallery environment*. Animation

Yair Barelli & Âbäke, *La grande aventure*

Julie Kieffer, Workshop de sculpture grand format

Méryll Ampe, *Le son comme matière à sculpter*

Thorsten Streichard, Performance

Leslie Astier, *Contes et comptines pour ceux qui nous joueront*. Jeu vidéo

Nathalie BEKHOUCHE, Tissages

Judith Perron, L'humain et le mouvement (danse)

Toma Dutter, Atelier Animation

Irwin Marshall, commissariat / accrochage

Ile Saint Denis CDG, LA, Chloé Dugit-Gros et Louise Aleksiejew

D. RAYONNEMENT

1. Supercanon

Présentation

L'ÉESI développe depuis 2021 un programme intitulé SUPERCANON qui vise à soutenir l'insertion professionnelle et à favoriser l'émergence des jeunes auteur·e·s/artistes diplômé·es de l'école. Le programme associe centres d'art, fondations, Frac, lieux de résidences, etc. – qui s'engagent à accueillir de jeunes diplômé·e·s en résidence et à les faire bénéficier de tout ce qui est nécessaire au lancement de leur carrière artistique. Dispositif hybride qui combine formation à l'environnement professionnel et mise en situation auprès d'opérateurs majeurs de l'économie de la culture artistique.

Les résidences partenaires

Le centre International d'Art et du Paysage – Île de Vassivière (CIAPV)

Le CIAPV développe depuis de nombreuses années un programme de résidences favorisant la recherche, l'échange et la production d'œuvres d'artistes et de chercheurs français et internationaux. À travers des séjours d'un à quatre mois, les résident·es se voient proposer une immersion dans le paysage, l'histoire et la culture de l'île de Vassivière et de sa région environnante. Dans un site privilégié d'expérimentation et d'exploration artistiques, les résidences constituent un point d'ancrage et un élément moteur des activités du CIAPV.

Les résidents en 2022-2023.

Théophile Paris s'est ouvert au monde pastoral en travaillant un été comme aide-berger dans les Alpes de Haute-Provence. Il y comprend que la laine n'est pas exploitée et devient un déchet pour les éleveurs et décide alors de s'emparer des toisons brutes pour créer des images-sculptures. Partout où il passe, il tisse des liens avec des éleveur·euses de moutons et récupère des ballots de laine odorante, encore grasse du suint des bêtes. La laine est ensuite valorisée selon la chaîne de transformation classique du feutre : triage, cardage, lavage, teinture, foulage, rinçage. La laine cardée et feutrée se charge des relations entre humains, animaux et paysage.

La maison des Auteurs et Magelis à Angoulême

Afin de renforcer le positionnement d'Angoulême et de la Charente comme territoire de création et de formation au niveau national et international, La Cité, l'ÉESI et le Pôle Image Magelis développent un partenariat innovant visant à offrir un soutien spécifique à de jeunes diplômés de l'ÉESI afin d'accompagner leurs débuts d'activité et de professionnalisation.

A cette fin, la Cité, L'ÉESI et le Pôle Image Magelis mettent en place deux résidences de narration graphique d'une durée d'un an chacune à la Maison des auteurs de la Cité. Outre un accompagnement administratif, juridique et de suivi du projet, une bourse de résidence est attribuée aux auteurs sélectionnés afin de leur permettre de se consacrer à leur création.

Les résidents en 2022-2023

Thaïs Guimard est née à Nantes en 1997. Entrée à l'ÉESI pour apprendre la bande dessinée, elle s'initie en parallèle à d'autres pratiques et en particulier à la sculpture. Elle s'initie ensuite à l'édition en effectuant un service civique chez Biscoto éditions tout en réalisant de courts récits en bande dessinée. Elle profite du Summer Programm, résidence proposée par l'école d'art de GrandAngoulême à l'été 2022, pour concevoir à nouveau quelques sculptures.

Elle entre en résidence à la Maison des auteurs pour réaliser son premier long récit en bande dessinée, *Retour à Carmélites*, dans lequel elle explore le passage à l'âge adulte à travers le quotidien de quatre amies.

Dimitri Tsekenis a étudié la gravure à l'école Estienne, et la bande dessinée à l'École Européenne Supérieure de l'Image. Dans ses bandes dessinées, il dessine surtout des villes, à l'univers parfois inquiétant. Fasciné par les mégalo-poles, il s'intéresse tout particulièrement aux conséquences des activités humaines sur l'environnement et l'habitabilité de la terre.

Son projet de livre raconte l'histoire d'un étudiant qui s'installe dans une ville progressivement envahie par la végétation. Parallèlement à son travail narratif, Dimitri pratique la peinture, la gravure et la sérigraphie.

La Villa Bloch

La Ville de Poitiers a transformé la propriété de l'écrivain et intellectuel Jean-Richard BLOCH, dite « *La Mérigote* », qu'elle a acquise en 2005, en lieu de résidence d'artistes depuis 2019.

Cette propriété poitevine, devenue la Villa Bloch, est un véritable havre de paix dans un parc arboré dominant la vallée du Clain et constitue un cadre particulièrement propice au travail de création. Jean-Richard BLOCH parlait de « *la belle solitude de travail mérigotine* ». C'est d'ailleurs dans cette maison qu'il a écrit la plupart de ses œuvres.

Telle « *une fenêtre sur le monde* », cette maison était également un lieu de rencontres, de passage, de convivialité. Nombre d'intellectuels, d'écrivains et d'artistes y ont séjourné, notamment des écrivains et poètes espagnols et allemands fuyant les répressions de leur pays.

De ce fait, dans la poursuite et le respect de son histoire, et en hommage à l'engagement de Jean-Richard BLOCH, le projet culturel développé à la Villa Bloch s'articule ainsi autour de deux

volets, l'un patrimonial, et l'autre dédié à la création avec l'accueil en résidence d'artistes issus de différents partenariats à une échelle internationale, nationale, régionale et locale.

Les résidents en 2022-2023

Axel Amiaud mène des projets mêlant divers médiums et pratiques allant de création sonore à la sculpture en passant par le dessin. En 2019 il fonde avec cinq autres étudiants de l'ÉESI le collectif d'artistes Brasier et en 2022 il intègre le collectif d'artistes ACTE. Prenant comme point de départ de sa pratique l'automobile, objet de passion familiale chez lui, Axel Amiaud travaille principalement autour du paysage et de la manière dont les infrastructures humaines l'ont influencé et modifié. Les différents projets sont autant de prétextes pour évoquer également des notions de langage, cartographie, corps ou encore voyage.

Can Serrat

Can Serrat est un lieu d'expérimentation artistique situé à El Bruc, proche de Barcelone. C'est avant tout une communauté artistique qui se compose sur ce site, multiculturelle et internationale, attentive à la ruralité et à la localité.

Deux artistes sont sélectionné·es pour mettre en œuvre un projet artistique durant la résidence de cinq mois - ou développer in situ un travail existant - en privilégiant le « journal de travail » pouvant prendre différentes formes : écrits, prises sonores, images fixes, images en mouvement, volume, installations.

Les résidents en 2022-2023

Après une licence d'Arts du spectacle, **Emma Pinoteau** intègre l'École Européenne Supérieure de l'Image de Poitiers (ÉESI) en 2017. En 2019, elle fonde avec cinq autres étudiants de l'ÉESI le collectif d'artistes Brasier. Elle développe une pratique du live vidéo (vjing), des performances vocales et une réflexion sur le tatouage. Lorsque le collectif est invité par le Théâtre Auditorium de Poitiers (TAP) concevoir la scénographie du théâtre pour le festival WEE, elle coordonne la création vidéo du projet. Pour *Balades Martiennes*, de la C^{ie} du Théâtre dans la Forêt, elle crée l'installation sonore et botanique *Le Matin vert*. Elle participe à l'élaboration du spectacle *Ronces* de Thomas Ferrand, au sein de l'Atelier de recherche chorégraphique de l'Université de Poitiers, dans lequel elle interprète le personnage de la Sorcière. Avec Axel Amiaud (Artiste diplômé de l'ÉESI) ils forment le duo Guerrières et développent depuis novembre 2020 une création musicale et performative. Elle participe au projet du New Grand Tour (NGT), par l'Institut Français en Italie et effectue une résidence au projet CROSS (Ameno, Italie) en octobre 2022.

Morgane Larousserie est joueuse de roller derby. C'est durant sa période d'étude à l'ÉESI qu'elle découvre et s'intéresse aux luttes féministes et LGBTQIA+. Son travail se concentre d'abord sur les thématiques des violences conjugales, avant de s'ouvrir à des problématiques militantes.

Le confort moderne

Deuis 2021, le Confort Moderne comme lieu de soutien à la création et à l'émergence artistique, accueille chaque année deux artistes diplômé.e.s de l'École Européenne Supérieure de l'Image Angoulême – Poitiers, pour une résidence de 4 mois (de septembre à janvier). Au-delà de la mise à disposition d'un espace de travail et d'hébergement, ces deux jeunes créateur·ices diplômé.e.s en juin 2022 bénéficie des savoirs-faire de l'équipe du Confort Moderne et la visibilité de ce centre d'art labélisé d'intérêt national.

Les résidents en 2022-2023

Cette année, **Pierre Richard et Emma Pinoteau** ont choisi comme forme de sortie de résidence, une exposition faisant dialoguer leur travail respectif dans l'espace de la Galerie tout en activant leurs œuvres le soir du vernissage. Si l'un travaille plutôt la sculpture, alors que l'autre explore les médiums que sont la performance et le son, ils font cohabiter leurs univers personnels dans une installation commune.

Les séminaires

Un séminaire s'est tenu à la Fondation Martel le 3 novembre 2023.

Partenaire au programme, La Fondation d'entreprise Martell est une plateforme de recherche, de dialogue et de sensibilisation tournée vers le Vivant. Prenant acte des enjeux urgents de la transition écologique, et convaincue de la puissance transformatrice de l'art et du design dans la société, elle accompagne tout projet de création à dimension régénérative, qu'il s'agisse d'approches pragmatiques telles que l'éco-design, d'approches plus sensibles, ou encore d'initiatives croisant art et science, visant à tracer de nouvelles voies pour construire un avenir résilient et équitable. Valorisant les ressources locales, ce programme favorise le partage des connaissances, le croisement des savoir-faire, et l'hybridation des matériaux, en dialogue étroit avec le territoire.

Pour ce séminaire, l'ÉESI Angoulême - Poitiers et l'ENSAD, Limoges, proposent : *Impulsions*, une rencontre inter-école entre futurs diplômés jeun.e.s artistes et auteur.ic.e.s et professionnels de l'art, du design et du livre d'auteur.

Sébastien Cornuau, juriste accompagnant les résidents de la Maison des Auteurs y est intervenu ainsi que, les résidents comme Emma Pinoteau , Axiel Amiaud, Dimitri Tsekenis. Le Directeur du CDLA, Didier Mathieu était également invité.

2. Confluence Créative

FICOL – AFD

Facilité de financement des collectivités françaises

Dans la perspective de la mise en œuvre du projet, Grand Angoulême a sollicité l'Agence Française de Développement via le dispositif FICOL, à hauteur de 714 799 €.

En outre, Grand Angoulême apporte sa contribution au titre de la valorisation des ses ressources humaines, du fonctionnement, de la communication.

L'ÉESI apporte, avec les deux autres écoles associées que sont le CNAM-ENJMIN (École Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques) et l'EMCA (École des Métiers du Cinéma d'Animation), une contribution totale à 137 915 € consistant principalement un apport en industrie (valorisation des ressources internes) des trois écoles pour le suivi du projet.

Le projet se fixe pour objectif principal d'appuyer la municipalité de Zapopan et ses partenaires dans la structuration d'un véritable écosystème créatif aux enjeux de son territoire, fondé sur le soutien à la formation, à l'émergence d'activités entrepreneuriales créatives et l'accueil d'artistes.

Afin d'atteindre cet objectif, il est prévu une intervention sur plusieurs composantes :

- COMPOSANTE 1 : Accompagner la création d'un master Arts Numériques
- COMPOSANTE 2 : Développer le soutien à l'entrepreneuriat culturel
- COMPOSANTE 3 : Accompagner l'implantation d'un lieu de résidence dédié aux auteurs à Zapopan

Les attributions

L'ÉESI, le CNAM-ENJMIN et l'EMCA se sont vu attribuer le développement de la **composante 1**.

Le consortium de la composante 1 s'est engagé à oeuvrer dans un esprit collaboratif afin d'atteindre les objectifs du projet, notamment en vue de :

- mobiliser les ressources techniques, financières et de personnel qualifié nécessaires afin de réaliser les activités et objectif du projet;
- entreprendre toute démarche nécessaire, d'ordre technique, administratif, juridique, consultatif ou autre afin de réaliser les activités du projet;
- se réunir à échéances régulières et contribuer à la rédaction des rapports annuel techniques et financiers selon les temps impartis;
- échanger toutes informations et aviser dès que possible les autres partenaires en cas d'évènements, menaces ou opportunités pouvant affecter, positivement ou négativement le bon déroulement de leurs activités et/ou l'organisation, la réalisation ou le fonctionnement du projet

- prendre toute mesure préventive ou corrective, et empêcher tout facteur de contretemps ou obstacle pouvant nuire à la bonne réalisation des activités;
- collaborer avec les partenaires externes à cette convention, qui sont directement concernés par le projet et seront amenés à contribuer par leur expertise technique;
- participer aux instances de gouvernance du projet.

Financement et déroulement

Pour la composante 1, l'ÉESI a eu versement via le Grand Angoulême de 165 250 € qui se décomposent comme suit :

- Phase 1 : étude de faisabilité de l'accord de coopération de long terme et maquette pédagogique ⇒ 82 475 €
- Phase 2 : formation de professeurs et séminaires de recherche ⇒ 82 775 €
- La phase 1 a été effectuée entre 2020 et 2021.
- La phase 2 a commencé début septembre 2022 et sera clôturée en juin 2024, avec la parution des actes.

Les ateliers

La formation des professeurs a lieu du 13 au 15 Septembre au TEC de Monterrey sous forme d'ateliers en présence de Frédéric Curien, chargé de mission du FICOL, Thomas Bellet, technicien à et Athanassios Evangelou, enseignant.

Les ateliers ont donné lieu à :

- la présentation succincte des partenaires français et mexicains ;
- la présentation et la mise en débat des enseignements de l'étude de faisabilité et de la maquette pédagogique de la formation
- des échanges sur les enjeux spécifiques aux trois filières ;
- l'animation d'un atelier de réflexion créative consacré aux universités ;
- l'animation d'un atelier design-thinking autour de l'écosystème des industries culturelles et créatives.

Séminaires et publication

Le premier séminaire s'est déroulé à Angoulême du 25 janvier au 2 février 2023

Il a donné lieu à des communications d'enseignants chercheurs et à des témoignages de professionnels du secteur des industries culturelles et créatives de plusieurs pays (France, Canada, Japon, Hong-Kong, Mexique).

Le second séminaire a été organisé dans les locaux du TEC de Monterrey du 17 au 20 avril 2023.

Il a donné lieu à des communications d'enseignants chercheurs, français et mexicains, et à des témoignages d'étudiants du TEC de Monterrey.

A l'issue des deux séminaires, les 14 auteurs (Luc Courchesne, Alexandre Bretheau, Jean-Christophe Pasco, Jean-Marie Dallet, Maurice Benayoun, Jean-Paul Fourmentraux, Masaki Fujihata, Xochilt Arias, Alfredo Hidalgo, Thibault Henriet Stéphanie Cadoret, Thierry Baujard, Anne- Gwen Bosser et Jacinto Quesnel) ont livré leurs textes.

La publication des actes sous la direction de Frédéric Curien (ÉESI), Stéphane Natkin (CNAM) et Dorian Mastin (TEC), clôture plusieurs années de coopération internationale entre quatre écoles supérieures : la School of Architecture, Art and Design du Tecnológico de Monterrey (TEC), l'ÉESI, le CNAM-ENJMIN et l'EMCA.

Dans cette publication nous découvriront le point de vue des experts internationaux qui ont accompagné nos équipes dans leur tentative de saisir ou ressaisir les enjeux culturels et artistiques, économiques et stratégiques, académiques et politiques que les mutations à l'oeuvre dans le champ du Creative Media imposent aux créateurs, aux chercheurs, aux industriels, aux établissements d'enseignement supérieur et enfin à ceux qui sont chargés des politiques orchestrant leurs interactions actuelles et futures.

Conclusion

Malgré les obstacles rencontrés, notamment la différence de culture académique entre les deux pays, et les difficultés de communication occasionnées par la COVID avec la complexité accrue du travail à distance, nos objectifs ont pu être tenus.

En décembre 2023, une mission d'évaluation et de capitalisation a eu lieu impliquant tous les acteurs de Confluence Créative. Elle a pointé les points forts de notre collaboration, définissant du même coup les orientations possibles de la coopération entre les deux écosystèmes français et mexicain. Des journées de créativité organisées en commun ont tracé des perspectives solides pour une potentielle candidature à un FICOL 2. Un développement fortement souhaité par les collectivités et encouragé le Ministère des Affaires étrangères (Ambassade de France au Mexique et Agence française de développement AFD).

4. Éducation artistique et culturelle (EAC)

Les Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Les PEAC ont pour ambition de favoriser l'ouverture culturelle des jeunes et de les inscrire dans un parcours d'épanouissement individuel, tout au long de leur scolarité, de l'école primaire au lycée. Il s'agit ainsi, grâce aux enseignements et aux actions éducatives, de leur permettre de faire l'expérience de pratiques artistiques, d'acquérir des repères culturels et de se familiariser avec des œuvres d'art. La construction de ce parcours met en œuvre un partenariat entre les collectivités territoriales (communauté de communes et agglomérations), la direction régionale à l'action culturelle (DRAC) et l'éducation nationale. Ainsi, en Poitou-Charentes, les partenaires (DRAC, rectorat, collectivités locales, associations culturelles, etc.) ont entrepris un programme ambitieux de développement des parcours d'éducation artistique et culturelle.

Véritable outil de découverte des richesses culturelles locales, les PEAC sont soit pluridisciplinaires, soit centrés autour d'une ou deux pratiques artistiques.

L'agglomération de GrandAngoulême a renouvelé son engagement dans la démarche des Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) en 2022-2023. Cette politique commune est menée à destination du jeune public auprès des 38 communes de la nouvelle agglomération. Une convention de 3 ans entre GrandAngoulême, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'Éducation nationale officialise l'engagement des parties dans ce dispositif.

Les actions menées sur l'année scolaire portent notamment sur la mise en œuvre d'ateliers ou de résidences pédagogiques longues.

Enora Le Guillou

(fresque avec petits scotchs)

Les partenaires : GrandAngoulême - MAAM-Artothèque / Ville d'Angoulême - ÉESI, référente Caroline Jane Williams

Qui ? L'artiste Enora Le Guillou dessine, sur papier et dans l'espace. Elle travaille la couleur et la composition à partir de trames narratives. Elle s'auto-édite au sein du collectif à venir, et fait partie de l'association la colline, qui a dernièrement ouvert un espace d'atelier et d'exposition à Angoulême.

Quoi ? Une fresque éphémère ; L'atelier propose d'accompagner le passage d'un dessin aux feutres sur papier à sa version sur mur, en scotch. Il s'agira également de penser le dessin à plusieurs, en petites équipes de 3/4 élèves.

Dans un premier temps les enfants imagineront une fresque, ses couleurs, ses motifs, son format.

Ils s'inspireront d'œuvres d'artistes contemporains en gommettes, papiers, collage et autres matériaux qui leur seront présentées et expliquées par l'artothèque d'Angoulême lors d'une intervention où les élèves pourront discuter des œuvres et questionner la démarche des artistes

Ils abordent les techniques de découpage, collage, la question de la couleur, de la matière et du motif ainsi que la notion de fresque.

Ces dessins muraux au scotch pourront être facilement enlevés puis repositionnés ailleurs, recomposés, offrant une liberté de dessin assez grande, avec la possibilité d'avoir un dessin à plusieurs finalités.

Les enfants exposeront leur fresque dans l'espace de la NEF, espace de Musiques Actuelles de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, qui leur offre un espace à cet effet dans leur hall d'accueil.

Pour qui ? 2 classes niveau CP et 1 classe niveau CP/CE1

Restitution : vendredi 12 mai 2023 en deux temps (matinée ateliers fresque et soirée concert) – La Nef (16)

Yannis Belatach

art pariétal 2.0

Les partenaires : GrandAngoulême - MAAM-Artothèque / Ville d'Angoulême - ÉESI

Qui ? L'artiste Yannis Belatach oriente sa pratique autour de la photographie, la vidéo, la peinture et le son. Un entre-deux ambigu habite ses travaux, nourris par la matière, l'abstraction et les phénomènes physiques.

Quoi ? L'art Pariétal 2.0 est un atelier qui permet aux enfants d'aborder le numérique comme moyen d'expression plastique, en regard des premières formes d'arts connues. Pour cela, une confrontation entre la technologie contemporaine (le vidéo-mapping) et les peintures pariétales est mise en place. Les enfants réaliseront des dessins d'observation d'œuvres préhistoriques à travers une visite au Musée d'Angoulême.

Ils abordent le thème des animaux, mais aussi la représentation qu'ils ont d'eux-mêmes et de leurs mains.

L'accent sera mis sur la représentation du mouvement au moyen de la vidéo-projection sur une surface rocheuse. A défaut d'en avoir une à proximité, une sera fabriquée avec les enfants. La lumière anime leurs images. Un dialogue de -40 000 ans à nos jours, quelque peu anachronique, va s'opérer sous leurs yeux.

Pour qui ? 3 classes de niveau CM1 et CM2

Les classes à horaires aménagés en arts plastiques (Chaap)

Les CHAAP sont organisées dans les écoles élémentaires et les collèges pour permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Ces dispositifs spécifiques sont construits en partenariat avec des institutions culturelles. Ils prennent appui sur une équipe motivée et volontaire constituée autour d'un projet pédagogique global. Ils sont intégrés au projet d'école ou au projet d'établissement.

L'ouverture d'une classe à horaire aménagé s'effectue dans le cadre de la carte scolaire. Elle s'inscrit dans les schémas départementaux pour les enseignements artistiques mis en place avec les collectivités territoriales.

La formation dispensée dans ces classes fait l'objet d'une évaluation régulière qui s'exerce au sein de l'école ou du collège et au niveau académique. La concertation entre l'ensemble des partenaires intervenant dans la formation concourt à la mise en place d'une observation continue de l'élève.

L'atelier d'animation

“Des effets de particules au Taboulistan”

Afin de mettre en œuvre la collaboration 2022/2023, les 3èmes et 4èmes de la CHAAP du Collège Font-Belle de Segonzac se sont rendus à l'ÉESI, site d'Angoulême le mardi 22 novembre 2022.

En interaction étroite avec six étudiants plasticiens de l'ÉESI, les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} de la Classe à horaire aménagé Arts Plastiques du collège Font Belle de Segonzac ont participé à l'atelier annuel d'animation au cours des mois de Mars et d'Avril implémentant ainsi leur Parcours d'éducation artistique et culturelle ainsi que leur Parcours Avenir

La pratique de cet atelier initié par Claire Fouquet, professeur d'enseignement artistique, spécialité « image animée » à l'ÉESI épaulée de Vincent Villalta, technicien d'assistance pédagogique, se concentre en effet sur « la production de films en images animées, narratif ou non, figuratif ou abstrait. L'idée principale est d'inciter l'élève à manipuler, expérimenter, afin qu'il soit acteur en développant sa créativité, son esprit d'initiative et d'autonomie sous l'égide d'étudiants en situation d'experts, de conseillers et d'encadrants. » Le workshop fut préalablement préparé lors d'une visite de la CHAAP à l'ÉESI durant laquelle le projet fut élaboré lors d'un brainstorming entre la quarantaine de collégiens et les étudiants. Grâce à leur ouverture et l'appétit des collégiens, l'émulation fut rapide et le groupe, fasciné par le phénomène numérique du pays fictif « Listenbourg », a ainsi décidé de réaliser une série de courts métrages regroupés autour d'une contrée fictive appelée « Taboulistan » dont l'acte de naissance fut officialisé lors de l'atelier audiovisuel réalisé l'an passé en parallèle de la visite de l'exposition du FRAC « How to make a country ».

Une séance de restitution de l'ensemble des travaux fut enfin organisée. L'objectif était pour les collégiens d'acquérir un recul réflexif en pointant qualités et défauts de leur propre réalisation ainsi que de verbaliser sur l'intérêt d'un tel atelier par-delà le travail exécuté. La qualité du découpage séquentiel de l'ensemble de la série peut témoigner du soin apporté par le groupe à ces réalisations. Mais il s'agissait surtout d'un temps d'échange riche qui a permis de libérer ou de confirmer certaines ambitions professionnelles se cristallisant autour des métiers de la création ou de l'enseignement pour nos collégiens comme pour les étudiants de l'ÉESI.

Pour accéder à l'ensemble des réalisations des élèves, il faut se rendre sur la chaîne Youtube <https://www.youtube.com/channel/UC8xfcgIC2tpXFmHF3fC6yRQ>

5. Programmation

Événements

Journée portes ouvertes

En raison de la mobilisation au sein de l'ÉESI, la direction, en concertation avec les équipes pédagogique a décidé d'annuler la JPO qui devait se tenir le 11 février 2023

Game Jam de l'ÉESI

La Gamejam 2023 était organisée en partenariat avec le département d'informatique de l'Université de Poitiers. Elle a permis aux étudiant·es artistes de l'ÉESI et aux étudiant·es informaticien·nes de l'Université de Poitiers de collaborer pendant 3 jours à la création de jeux vidéo artistiques sur le thème des Futurs Préférables. La [dizaine de jeux produits](#) proposent ainsi d'envisager une vie future ou l'humanité à trouvé des moyens de survivre aux catastrophes, de vivre ensemble, voire de collaborer avec les autres formes de vie.

La coopération se vérifiant fructueuse et féconde entre nos formations d'enseignement supérieur, cela a permis de continuer à développer les collaborations et à renouveler l'expérience pour les années suivantes. En particulier, des co-développements logiciels ont été menés à l'occasion du cours de génie logiciel du Master informatique. Des étudiant·es de l'ÉESI ont établi les cahiers des charges d'un outil d'accrochage en réalité virtuelle ainsi que d'un outil d'animation en direct, outils dont le développement a ensuite été assuré par les étudiant·es du Master informatique.

10 ans du workshop Jeux dans la ville !

vendredi 30 septembre 2023

Jeux dans la ville est organisé depuis 2012, impliquant chaque année en équipes mixtes plus de 120 étudiant·es de l'École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers et de l'École nationale du jeu et des médias interactifs numériques du Cnam.

L'objectif est d'inventer des méthodes collaboratives venant de pratiques différentes et d'explorer ce qui se joue aujourd'hui dans l'espace urbain, en concevant et expérimentant des dispositifs à la fois ludiques et artistiques.

New York Counterpoint, de Steve Reich Expérience artistique et sensorielle immersive

une coproduction de l'ÉESI, du Conservatoire du Grand Poitiers et du Lieu multiple/ Espace Mendès France. Avec la participation des étudiant·es :

Nina Bostfocher, Rose Experton, Mathilde Fichet, Camille Guitard, Lyn Luvena Simamora, Polux Merchaud, Clara Niveau-Juteau, Barthelemy Perez, Céleste Peyre, Violette Pierre, Malo Tixier.

Conférence Elodie Petit aka "Gorge Bataille"

Poète queer et performeuse, Élodie Petit, alias Gorge Bataille, explore une écriture sexuelle et crue, bouleversant les binarités de genres et la langue dominante. Cofondatrice des éditions Douteuses avec Marguerin Le Louvier, elle publie des fanzines poétiques en réponse à un monde hétéromarchand. Ses textes définissent une "Langue Bâtarde" : prolétaire, proche du réel et menaçante. Membre du collectif RER Q et du duo TON ODEUR, elle performe dans des bars lesbiens et institutions (CAC Genève, Fondation Ricard). Elle a publié Anthologie Douteuses et Fiévreuse plébéienne.

Conférence "Médias créatifs : une vision prospective"

Cette conférence explore les liens entre jeu vidéo et animation, l'impact de l'IA sur la création artistique, et les enjeux du métavers. Organisée par trois écoles du Pôle Image Magelis et l'université TEC de Monterrey, elle interroge l'esthétique numérique, le financement d'œuvres hors des cadres traditionnels, et l'évolution des médias interactifs. Au programme : paradigmes esthétiques, innovations technologiques et transformations économiques.

Conférence Julie Redon

Julie Redon produit depuis 2010 des dessins et des éditions. D'abord attachée à produire et diffuser le travail d'autres artistes, elle a mené avec la structure studioloent un travail de publication de posters jusqu'en 2014.

Ensuite, c'est sous le nom de Rupestre à mort puis de Chien poussière qu'elle poursuit un travail d'édition de dessins qui s'inscrivent comme des épisodes dans un ensemble plus large dont les formes changeantes évoluent à chaque projet.

Journée des doctorant·es 2023

4 avril 2023 — Auditorium du Musée de la bandedessinée de la Cité internationale de la bande dessinée, Angoulême.

caro carvalho de Barros coche invite Julien Bouvard

Shun d'Andromède et généalogie du Boys Love. Aux sources des mangas de romance homoérotique.

Maxime Lima-Fragaglia invite Nicolas Fructus

Adaptation indirecte ; la réappropriation d'un mythe comme alternative à l'inadaptabilité lovecraftienne.

Faridé Tehrani invite Aurélie Moioli

La mémoire spatiale : l'intersection des images de rêve et des souvenirs dans Sourvilo d'Olga Lavrentieva et Heimat : loin de mon pays de Nora Krug.

Sabine Teyssonneyre invite Flora Bouteille

Qu'est-ce que l'art dans un monde magique ?

Lucy Perineau invite Anna Czapski

Futurologie pratique pour doctorant-es et autres humain-es.

Journée d'étude des Master BD

En quête d'espace, exposition collective, militantisme en images

12 mai 2023 à l'ÉESI site d'Angoulême

Expositions

Réactivation de l'exposition *Walliyaan*

Avril 2023 – Exposition au Bloc, Poitiers

Participant-es : 7 étudiant-es de l'ÉESI, Umar Ñang, François Delaunay, Colin Péguillan

6. Partenariats

Grand Angoulême

Convention financière et de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême et l'ÉESI - Année 2023

Objectif : définir les modalités administratives, techniques et financières de la collaboration entre les parties dans le cadre de la mise en œuvre de la promotion de l'image et de la bande dessinée de l'École européenne supérieure de l'image (ÉESI) pour l'année 2023.

Grand Poitiers

Convention financière entre Grand Poitiers Communauté urbaine et l'ÉESI

Objectif : Définir les conditions financières par lesquelles Grand Poitiers souhaite soutenir l'établissement dans le cadre de sa politique.

Université de Poitiers

Convention-cadre de coopération entre l'Université de Poitiers et l'ÉESI

Durée : (en cours de renouvellement)

Objectif : définition des modalités de coopération entre les parties dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. L'Université de Poitiers et l'ÉESI s'attachent à favoriser l'exercice de leurs missions respectives en établissant des conventions spécifiques d'application se rapportant aux champs suivants :

- cours et séminaires impliquant la collaboration d'étudiant-es des deux établissements ;
- participation de chercheurs, chercheuses et d'intervenant-es dans les activités des deux établissements ;
- participation à des projets de recherche et suivi de doctorats en codirection ;
- organisation commune de colloques ;
- diffusion mutuelle des informations pouvant concerner les domaines de collaboration.

Cité internationale de la bande dessinée

Convention-cadre entre la Cité internationale de la bande dessinée et l'ÉESI

Durée : 2022 - 2026

Objectif : La Cité internationale de la BD et l'ÉESI partagent les objectifs suivants :

- l'innovation pédagogique et la contribution aux dispositifs de l'enseignement supérieur artistique
- L'éducation artistique et culturelle et le développement des publics de la bande dessinée
- La contribution à l'insertion professionnelle des jeunes auteurs diplômés et la promotion des métiers de la bande dessinée et de l'image
- Le soutien à l'émergence d'une jeune création dans les domaines de la bande dessinée et de l'image
- La valorisation du patrimoine, l'étude scientifique et la recherche

Ces objectifs font l'objet de modalités et d'actions partenariales précisées dans les articles de la présente convention.

Les deux établissements visent à mutualiser leurs moyens pour atteindre ces objectifs. Cette mutualisation s'entend aussi bien sur le plan des personnels que dans la mise à disposition de ressources patrimoniales et documentaires, tout comme des moyens techniques. Cette démarche de mutualisation, par nature évolutive, fera l'objet d'avenants annuels, pouvant prendre la forme d'annexes à la présente convention.

Théâtre Auditorium de Poitiers

Convention-cadre entre le Théâtre Auditorium de Poitiers (TAP) – Scène nationale et l'ÉESI

Durée : sept. 2021 - août 2024.

Objectif : favoriser les échanges d'expérience et des processus respectifs menant à la création contemporaine.

L'objectif pédagogique de ce partenariat est de permettre aux enseignant-es et aux étudiant-es en formations artistiques de rencontrer des acteurs·rices professionnel·les de tous niveaux dans les circonstances réelles d'élaboration de leurs projets.

Autres partenariats :

École des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA)

SMPI Magelis

Festival La Rochelle Cinéma (Le FEMA)

le Confort Moderne, Association de l'Oreille est hardie

Société du Grand Paris -SGP

Université de Mons

Villa Bloch, Ville de Poitiers

École nationale supérieure des Arts Décoratifs

APSYTUDE

Le Conservatoire de Grand Poitiers

L'Espace Mendès France

Abbaye Saint André – Centre d'art contemporain
(Meymac, 19)

Centre d'art Can Serrat (El Bruc – Espagne)

Fondation d'Entreprise Martell (Cognac,16)

Centre international d'Art et du Paysage de l'Île de
Vassivière (87)

Société française de psychanalyse Aldérienne sud-ouest

la Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine (CDNA)

Le Bloc, espace d'exposition et d'expérimentation

7. Réseaux

ELIA

The european League of Institutes of the Arts

ELIA est un réseau européen connecté à l'échelle mondiale qui fournit une plate-forme dynamique pour les échanges professionnels et le développement dans l'enseignement artistique supérieur. Avec plus de 250 membres dans 47 pays, il représente quelque 300 000 étudiant·e·s dans toutes les disciplines artistiques.

Les principaux objectifs d'ELIA :

- Renforcer la position de l'enseignement artistique supérieur
- Soutenir le libre développement de l'éducation artistique
- Promouvoir les arts en tant que contributeur central au développement social et économique
- Encourager la diversité culturelle et favoriser la communication entre les cultures.

<https://www.elia-artschools.org/home>

ANdEA

Association nationales des écoles supérieures d'art et de design publique

Créée en 1995, l'ANdÉA fédère les écoles supérieures d'art et design sous tutelle du ministère de la Culture. Les établissements sont représentés au sein de l'ANdÉA par plus de 200 membres : enseignant·es, étudiant·es, directeur·ices, administrateur·ices, chef·fes de services... mais aussi des structures associées qui partagent des objectifs ou environnements communs (enseignement supérieur Culture, écoles d'art de pratiques amateurs, classes préparatoires publiques aux écoles d'art...). Cette communauté des écoles d'art travaille au sein de l'ANdÉA dans le cadre de commissions thématiques et d'ateliers : parcours et pédagogie, recherche, vie étudiante et des écoles, histoire des écoles d'art, transitions sociales et écologiques...

L'ANdÉA réunit 44 écoles supérieures d'art et design réparties, en métropole et en Outre-Mer, sur 55 sites.

<http://www.andea.fr/fr/home/>

Le Grand Huit

Réseau des écoles supérieures d'art publiques de la Nouvelle-Aquitaine

Le réseau réunit les écoles supérieures d'art et design et les classes préparatoires publiques de Nouvelle-Aquitaine sous tutelle du ministère de la Culture. Elles se sont associées en 2017 pour faire connaître l'ensemble des formations et modalités d'accès à leurs établissements, tout autant que pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et la connaissance la plus large des devenirs de leurs diplômés.

Membres du réseau national des établissements publics d'enseignement supérieur artistique placés sous la tutelle du ministère de la Culture, chaque école forme les étudiants à développer leur talent, leur goût pour l'art et la création, leur esprit critique et les compétences requises pour cette expression.

Les écoles associées* au Grand Huit préparent à une diversité de pratiques liées à tous les métiers de l'art et de la création, ceux qui existent aujourd'hui, et donnent la capacité de créer ceux de demain : créateur en art ou en design, métiers de l'audiovisuel et du numérique, métiers de l'exposition et de la diffusion, de la communication, de l'enseignement...

Pour répondre aux fortes demandes de qualification et de diplôme des professionnels de la création en art, design et communication, l'association Le Grand Huit initie la VAE - Validation des acquis de l'expérience en 2021-2022 pour l'obtention du DNA et du DNSEP.

* École européenne supérieure de l'image Angoulême - Poitiers ; École nationale supérieure d'art de Limoges ; École d'art de Grand Angoulême classe préparatoire publique ; École supérieure d'art Pays Basque Bayonne / Biarritz ; École supérieure d'art des Pyrénées Pau / Tarbes ; EBABX École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux

3RBD

Réseau de recherche régionale en Nouvelle Aquitaine sur la bande dessinée

L'Université de Poitiers pilote le premier réseau de recherche régionale en Nouvelle-Aquitaine consacré à la bande dessinée. Ce réseau unique en France regroupe les six universités de la région, la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI), l'ÉESI, et d'autres partenaires. Il vise à donner une pleine visibilité à la bande dessinée en tant qu'objet d'étude pluridisciplinaire, associant sciences humaines, sociales et fondamentales.

Coordonné par la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société sous la direction de Frédéric Chauvaud, le réseau fixe cinq objectifs principaux : structurer la recherche, collaborer avec des acteurs non-académiques, promouvoir la BD comme levier économique régional, sensibiliser les jeunes aux enjeux sociétaux, et diffuser les connaissances scientifiques.

En 2020, année de la BD, il soutiendra des initiatives comme des expositions, cafés-BD ou rencontres professionnelles, affirmant son rôle clé dans la valorisation culturelle et scientifique.

L'Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine

En 2022, une coordination territoriale se constitue sous la forme de l'Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine afin de contribuer à une meilleure cohérence et structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site de Poitiers et de son académie.

Regroupés au sein de l'Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine, les établissements signataires* de la convention partagent la stratégie commune de répondre de manière interdisciplinaire et partenariale à trois objectifs de développement durable identifiés par l'Organisation des Nations Unies :

- « Santé et bien-être » ,
- « Éducation de qualité » ,
- « Villes et communautés durables »

Ces trois enjeux de société présents dans le projet [Excellences poitevin \(UP-Squared\)](#) et l'[alliance européenne EC2U](#), dans laquelle l'université poitevine est engagée, constituent la signature de l'Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine.

L'Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine contribue également, de manière collective et concertée, à la démarche « Poitiers Capitale de l'Éducation » impulsée par le Ministère de l'Éducation Nationale et animée par le Rectorat et les collectivités territoriales.

* L'Université de Poitiers (86), L'École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ISAE-ENSMA) (86), Le Centre Hospitalo-Universitaire (CHU) de Poitiers (86), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) (75), L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) (75), L'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP de Paris ou Sciences Po, 75), Le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) (86), Le Réseau Canopé (86), l'Institut des Hautes Etudes de l'Education et de la Formation (IH2EF) (86), Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Poitiers (CREPS de Poitiers, 86), Le CROUS de Poitiers (86) et l'ÉESI

Label UNESCO

En 2019, Angoulême a été reconnue Ville créative de l'UNESCO pour son rôle pionnier dans le domaine de la bande dessinée. L'ÉESI contribue chaque année aux actions engagées par la ville

E. RESSOURCES

1. Instances

Le Conseil d'administration

Composition du 1er sept. 2022 au 31 juil. 2023

Présidence	Gérard Desaphy, conseiller municipal Ville créative et francophonie – Ville d'Angoulême
Vice-présidence	Charles Reverchon-Billot, Vice-président Culture et patrimoine – Grand Poitiers Communauté urbaine
Etat	le préfet de Région (ou ses représentants : préfet de la Charente ou de la Vienne) ; le directeur régional des affaires culturelles et le conseiller arts plastiques de la DRAC (ou leurs représentants)
Région Nouvel-Aquitaine	Charline Claveau, Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales ; Martine Pinville et Thierry Perreau, conseiller-ères régional-es Nouvelle-Aquitaine
Communauté urbaine de Grand Poitiers / Ville de Poitiers	Zoé Lorioux-Chevalier, conseillère municipale déléguée à la Coopération extérieure et aux partenariats – Ville de Poitiers; Emmanuel Bazile, Vice-président Patrimoine intercommunal, rénovation énergétique et ERP – Grand Poitiers Communauté urbaine.
Ville d'Angoulême	Gilbert Pierre-Justin, conseiller municipal Vie étudiante, enseignement supérieur
Communauté d'agglomération de GrandAngoulême	Jean-Jacques Fournié, conseiller délégué l'enseignement supérieur
Personnalités qualifiées	Olivier Marbœuf (pour l'État) ; Jean-Pierre Mercier (pour la Ville d'Angoulême / Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême)
Personnel administratif et technique	Vincent Delavault ; Sébastien Gonzalez ; Fabienne Berger
Personnel enseignants	Thomas Bellet et Benoît Preteseille
Etudiant-es	Gwenaëlle Coste; Joanna Brosset ; Aurèle Huguet ; Sophie Mignot
Membres avec voix consultatives	Marc Monjou, directeur général; Catherine Beaudeau, secrétaire générale; Christophe Peltier, conseiller aux décideurs locaux - DGFIIP de la Vienne

Le Conseil d'administration (CA) délibère sur les orientations générales de la politique de l'établissement et sur la mise en œuvre du projet d'établissement. Il est également le lieu de présentation des projets qui animent l'établissement. Il valide :

- Le projet pédagogique présenté par le directeur général et, le cas échéant, son évolution ;
- Les programmes de recherche après avis du Conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante ;
- Le rapport annuel de l'établissement ;
- L'organigramme de l'établissement.

CTE

Le Comité technique d'établissement

Le Comité technique d'établissement est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services.

Y sont examinées notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Composition du 1er sept. 2022 au 25 nov. 2022

Représentant·es de l'établissement	Titulaires : Gérard Desaphy, président du CTE ÉESI Marc Monjou (DG), Catherine Beaudeau (SG) Suppléantes : Fabienne Berger, Sophie Burel
Représentant·es du personnel	Désignation par la liste intersyndicale CGT/Sud Culture ÉESI démissionnaire en amont de chacune des séances.

CHSCT

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le CHSCT contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salarié·e·s et à l'amélioration de leurs conditions de travail, notamment par :

- l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salarié·e·s ;
- la vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées ;
- le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information ;
- l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel, par le biais d'enquêtes.

Le Comité n'est pas seulement une instance consultative. Il exerce une activité de veille et de surveillance (respect de la réglementation et des conditions de travail) et dispose de capacités d'interventions (inspections, enquêtes, expertises externes, droit d'alerte) et de propositions (analyses, actions de prévention, formation à la sécurité).

Composition du 1er sept. 2022 au 25 nov. 2022

Représentant·es de la collectivité	Titulaires : Martine Pinville, présidente du CHSCT ; Marc Monjou ; Catherine Beaudeau ; Vincent Delavault Suppléant·es : Fabienne Berger ; Sophie Burel ; Jérôme Grellier
Représentant·es du personnel	liste intersyndicale CGT-SUD : Aurélien Stricher, secrétaire du CHSCT ; Emmanuelle BAUD, Laurent Makowec et Hervé Jolly, représentant·e·s du personnel - titulaires Caroline-Jane Williams, Stéphane Desforges et Thomas Bellet, représentant·es du personnel - suppléant·es
Membres de droits	Nadine Certain, médecin de prévention - CDG 86 ; Joseph Tumba, médecin de prévention - CDG16 ; ACFI - CDG 86 ; Aurélien Stricher et Vincent Delavault, assistants de prévention

A noter : 25 novembre 2022 Réunion conjointe du CTE et du CHSCT en vue de la mise en place du Comité social territorial (CST) de l'ÉESI

CST

Le Comité social territorial

Le Comité social territorial est l'instance par excellence du dialogue social au sein de la collectivité territoriale. Il remplace le comité technique et le CHSCT depuis les élections professionnelles de décembre 2022.

Le champ d'intervention du CST est large et couvre tout ce qui se rapporte à l'organisation et au fonctionnement des collectivités. Cependant, les questions soumises à l'examen du CST ne doivent pas être relatives à la situation individuelle des agents.

Composé de représentants de la collectivité et du personnel en nombre égal, il est compétent pour l'ensemble des agents quel que soit leur statut et sur toutes les questions collectives intéressant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Composition du 25 Nov. 2022 au 31 juil. 2023

Collège « Représentant-es de l'établissement »	Titulaires : Martine Pinville, présidente de l'instance ; Catherine Beaudou ; Marie Mahéroult Suppléant-es : Charline Claveau ; Louise Aleksiejew ; Jérôme Grellier ; Marc Monjou
Collège « Représentant-es du personnel – liste Snéad-CGT ÉESI »	Titulaires : Emmanuelle Baud ; Yann Grolleau ; Jean-Christophe Desnoux ; Suppléant-es : Hélène Meunier ; Géraldine Longueville ; Stéphane Desforges ; Caroline-Jane Williams ; Anne Balanant

CSPVE

Le Conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante

Composition : du 1er oct. 2022 au 31 juil. 2023

Directeur général	Marc Monjou
Directrice des études	Sandrine Rebeyrat
Co-coordinatrice 3 ^{ème} A – Angoulême - DNA Art	Louise Aleksiejew
Co-coordinatrice 3 ^{ème} A – Angoulême - DNA Art, mention BD	Julie Staebler
Coordinatrice 3 ^{ème} A - Poitiers - DNA Art	Chloé Dugit-Gros
Coordinateur 5 ^{ème} A – Angoulême	Guy Limone
Coordinateur 5 ^{ème} A – Poitiers	Aurélien Bambagioni
Coordinateur Master BD 1	Benoît Preteseille
Coordinatrice Master BD 2	Oriane Lassus
Représentants du personnel pédagogique au CA	Benoît Preteseille ; Thomas Bellet
Représentante du personnel pédagogique	Emmanuelle Baud
Représentants du personnel administratif et technique au CA	Vincent Delavault ; Sébastien Gonzalez
Représentant des étudiant-es au CA	Aurèle Huguet ; Sophie Mignot
Représentant-es des étudiant-es	Camille Gourichon ; Koldo Nesprias

2. Vie étudiante, action sociale et prévention

Le BDE

Bureau des étudiant·es

Le BDE est l'association des étudiant·es de l'ÉESI. Son siège est à Poitiers, au sis 26, rue Jean Alexandre – 86000	
Présidente	Lola Chauveau
Trésorier	Nicolas Lopez
Secrétaire	Salomé Taverne
Membres actifs·ves : Lilou Armingaud, Merlin Allard, Violette Pierre, Flo Guesdon, Malo Vignal, Katerina Pavleev, Nathan GiraudMissions.	
2100 euros de subvention annuelle versée par l'ÉESI.	

Actions du BDE en 2023

- Le soutien financier des évènements organisés par les étudiant·es : expositions, vernissages, soirées.
- L'organisation d'évènements à destination des étudiant·es : soirées de fin de semestre, le RÉESille Show.
- Le soutien financier des étudiant·es pour les aider à mener leurs projets artistiques : achat de matériel pour la réalisation et l'installation des projets.
- Le financement d'un compte soundcloud pour la diffusion de Radio Tronçonneuse et des autres projets sonores étudiants.

Médecine de prévention

Les principales missions de la médecine de prévention sont de conseiller et d'accompagner les employeurs publics, les agent-es et les représentant-es du personnel dans les domaines suivants:

- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine
- la protection des agent-es contre l'ensemble des nuisances
- et les risques d'accident de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel
- l'hygiène générale des locaux de service
- l'hygiène dans les restaurants administratifs
- l'information sanitaire

Elle doit également être consultée sur les projets de construction ou aménagements importants des bâtiments et espaces de travail ou les projets de modifications apportées aux équipements.

Le médecin de prévention est une personne-ressource :

- Si l'agent-e rencontre d'éventuelles difficultés liées à son état de santé ou à sa situation au travail
- En cas de risque de rupture pour raison médicale du contrat de travail à court ou moyen terme
- En tant qu'animateur et coordonnateur de l'équipe médico-technique

Médecin de prévention en 2023

Site de Poitiers

Docteure Nadine Certain

Tél. : 05.49.49.98.05

Courriel : medecine@cdg86.fr

Service de santé et de prévention des risques professionnels – CDG 86

Téléport 1 – Avenue du Futuroscope

Arabase 1 – CS 20205 – Chasseneuil du Poitou 86962 Futuroscope cedex

CROUS, CVEC, aides

Le Crous

Les CROUS de Poitiers et Angoulême sont des établissements publics dont la mission consiste à améliorer les conditions de vie des étudiant·es (aides sociales, logement, restauration, accueil des étudiant·es étranger·gères, etc.). Les CROUS sont notamment compétents pour gérer les dossiers relatifs aux [bourses étudiantes](#), aux restaurants universitaires ou aux logements étudiants.

Afin d'être traité dans un délai convenable et de s'assurer d'avoir logement et bourses pour la rentrée de septembre, la période des inscriptions s'ouvre chaque année dès le mois de janvier.

Les villes d'Angoulême et de Poitiers sont pourvues de plusieurs cités universitaires où les étudiant·es peuvent avoir droit à un logement.

La demande de bourse d'études supérieures est à faire chaque année. **Le renouvellement** n'est pas automatique et l'étudiant·e ne pourra la percevoir que pendant 7 ans maximum.

Un échelon est attribué, il désigne le montant de l'aide reçue. Cette aide allant de **1454 € à 7602 €**, est versée en 10 mensualités, de septembre à juin. La date de versement de la bourse CROUS peut varier, mais intervient généralement en début de mois.

Lors de son inscription, l'étudiant·e doit fournir sa notification de bourse, si celle-ci est en règle l'école la valide auprès du service du Crous via une plateforme nationale, ce qui déclenche le premier versement.

Les bourses permettent aussi aux étudiant·es de payer moins chers leurs frais de scolarité en fonction de leur échelon :

ÉCHELON	Montant des droits d'inscription 2023-2024
Non boursier	590
0	590
0 bis	590
1	480
2	410
3	345
4	280
5	215
6	150
7	85

CVEC

La Contribution de la Vie Étudiante et de Campus

Depuis 3 ans ([loi ORE](#), précisée par [décret](#)), les étudiant-es doivent s'acquitter à chaque rentrée scolaire de la CVEC, Contribution de Vie Étudiante et de Campus, d'un montant annuel de 100 € (en 2023-2024). Les étudiant-es bénéficiant d'une bourse sont exonéré-es

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant-es et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. La loi prévoit qu'elle soit collectée par les Crous.

L'ÉESI perçoit 22€ par étudiant-e non boursier-ère. Ils sont utilisés pour le paiement de la contribution en faveur d'Apsytude qui est une organisation de psychologues ayant pour objectif de favoriser le bien être des étudiant-es au niveau personnel et dans leurs études.

Une déclaration comporte les informations suivantes : UAIRNE de l'ÉESI / CVEC étudiant-e / nom / prénom / n°INE / sexe.

Le fichier est déposé par le service comptabilité en 2 fois (1 fois en octobre / 1 fois en mai) sur la plateforme : <https://cvec-etablissement.etudiant.gouv.fr>

Un acompte de 50% de la totalité est perçu auprès des étudiant-es en décembre et le solde en mai ou juin.

Les autres aides financières :

- [Aides au logement](#)
- [Aides proposées par les régions et les Outre-Mer](#)
- [Aides spécifiques](#) (étudiants en rupture familiale, en reprise d'études au-delà de 28 ans, etc.)
- [Bourses d'études à l'étranger](#)
- [Aide au mérite](#)
- [Aide à la mobilité en master](#)
- [Prêt étudiant garanti par l'État](#)
- [Réductions dans les transports en commun](#)
- [Aides pour les projets culturels et artistiques](#)

L'écoute

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) sont des lieux d'écoute et certains ont spécialisé un infirmier en direction des jeunes adultes (- 25 ans).

Pour Poitiers, il faut passer par le 05 49 44 57 57 pour connaître le CMP en fonction de l'adresse de l'étudiant·e.

Pour Angoulême, 5 structures sont réparties sur la ville.

Pour les étudiant·es de l'ÉESI en double inscription avec l'université de Poitiers, il est possible de solliciter le service de santé universitaire.

La SMERRA (anciennement SMECO) a également un partenariat avec Apsytude et permet des consultations gratuites avec des psychologues pour tous·toutes ses adhérent·es mutuelle. La permanence a lieu dans les locaux SMERRA en ville à Poitiers.

Les étudiant·es du Pôle Image d'Angoulême peuvent bénéficier d'un soutien psychologique sur rendez-vous avec un psychologue clinicien. Ces consultations sont gratuites pour les étudiant·es et strictement confidentielles. Elles sont proposées par le Pôle Image Magelis.

Le Crous finance des consultations sur les budgets aides spécifiques du CROUS en fonction de la situation sociale de l'étudiant·e. Cela ne finance pas forcément une prise en charge globale mais au moins un bilan et si besoin quelques consultations.

Il existe un certain nombre de services téléphoniques gratuits par numéro vert.

En cas de force majeure, les étudiant·es sont invité·es à joindre le Samu ou les urgences CHU où il y a un service de psychiatrie d'urgence.

Des liens:

- <http://www.etudiant.gouv.fr/cid96660/une-question-sur-votre-sante-besoin-d-aide.html>
- <https://www.facebook.com/centrelgbtidupoitou/>
- Centre LGBT Poitiers - En tous genres
Maison de la Solidarité
22 Rue du Pigeon Blanc 86000 Poitiers
Téléphone : 09 72 34 70 80 -
Courriel : [Formulaire de contact](#)
Site : <http://www.entousgenres.org>

SCCUC

Association "Sport, Culture, Campus universitaire de la Charente"

Le SCCUC a été créé en 2015 afin de développer des actions à caractère social, culturel, éducatif et sportif à destination des étudiant·es de la Charente. L'association est constituée de membres bénévoles, enseignant·es, salarié·es, étudiant·es, directeur·trices d'établissements filières post-bac affiliés au SCCUC. Les étudiant·es bénéficient des actions et des services proposés par l'association qui se propose d'offrir à chaque étudiant·e un cadre propice à sa réussite universitaire dans des volets scolaires, sociaux, économiques mais aussi culturels.

En 2023 l'ÉESI a payé une adhésion de 300€ pour que les étudiant·es du site d'Angoulême puissent bénéficier des services et actions de l'association.

Les services :

- 2 épiceries solidaires pour les étudiant·es en grande difficulté, dont une est située au sein du pôle image (2 rue de Saintes – bâtiment du Nil)
- Chéquier culturel (réductions auprès d'enseignes)
- Vide dressing (1€ le vêtement, bénéfices reversés à l'épicerie sociale)
- Service santé : présentation des services de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) dans les établissements (bilans santé « des pieds à la tête », diffusion de liste de médecins, partenariats avec l'assistante sociale et l'infirmière de l'Académie de Poitiers)
- Accompagnement et animation des bureaux d'étudiant·es
- Forum des métiers (présentation des filières post-bacs à l'attention de 500 lycéens)
- Ateliers et formations : Prise de parole, Communication Non Violente (CNV), Coaching vocal, Administration d'une association, Créer son entreprise.

Les actions :

- Événements sportifs (Trail Campus, SCCUC Games olympiades étudiantes)
- Programmes de conférences/concerts
- Soirées étudiantes
- Concours d'éloquence
- Encadrement de collégien·nes par les étudiant·es volontaires

Association SCCUC

Centre Universitaire de la Charente

La croix du milieu, B.P. 38

16400 La Couronne

Tél: 05-45-25-18-50 — sccuc16@gmail.com

Les actions de prévention

Les informations mentionnées ici sont extraites du "Rapport annuel sur la prévention 2023", dans la section "Faits saillants". Elles retracent les actions de prévention les plus marquantes, mais ne prétendent pas couvrir l'ensemble des actions mises en œuvre tout au long de l'année.

RPS

L'audit sur les risques psycho-sociaux

Voir la section consacrée à ce sujet (page 81)

La prévention des violences sexistes et sexuelles

L'année 2023 a été consacrée à la rédaction puis à la mise au point du Règlement intérieur du circuit de signalement, ce qui a nécessité une série de réunions avec la Direction des études. Un travail de réorganisation du document avec une entrée "Étudiant·e" et une entrée "Personnel" apparaît pertinente pour faciliter sa prise en main par tous les usagers de l'école.

Une présentation des grandes lignes du dispositif de signalement a été présentée en CSPVE le 24 novembre.

La cellule d'écoute a terminé sa formation le 3 octobre avec le CIDFF de la Charente. En raison des mouvements de personnel intervenus en 2023, six membres sur huit initialement ont pu être formés :

- Anne Balanant (personnel)
- Emmanuelle Baud (personnel)
- Stéphane Desforges (personnel)
- Mona Delbart (étudiante)
- Nicolas Lopez (étudiant)
- Aurélien Stricher (personnel)

Pour être totalement effective dans son fonctionnement, elle doit être adossée à un dispositif qui décrit le traitement de chaque signalement dans ses grands principes

Vigipirate

Au lendemain de l'attentat du 13 octobre, l'alerte VIGIPIRATE a été élevée par la Première ministre, au plus haut niveau ("Urgence attentat") sur l'ensemble du territoire national. Des consignes transmises par les ministères et préfetures demandant de s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives ; renforcer la surveillance, le contrôle des accès des personnes, véhicules et objets rentrants.

Mesures mises en place :

- Affichage obligatoire de la communication gouvernementale
- Information par mail en direction des agents et étudiants
- Information en direct auprès des étudiants sur les mesures mises en places et sur celles possiblement à venir
- Réunions régulières
- Instauration et augmentation de rondes régulières pour vérifier les accès et issues de secours
- École en accès libre uniquement jusqu'à 19h00 ensuite seule la sortie est possible
- Poitiers : maintenir le portail en position piéton
- Poitiers : rencontre entre l'ÉESI, les Beaux-Arts École d'arts plastiques, la Ville de Poitiers et le référent sûreté de la préfecture de la Vienne pour évaluer les mesures et coordonner la sécurité dans l'école en accord avec le plan vigipirate (et nos moyens), avoir un avis compétent sur les mesures mises en place ainsi que des préconisations pour l'amélioration de la sécurité en générale
- Angoulême : pose d'un bouton moleté sur la porte d'entrée du Garage pour empêcher une intrusion
- Angoulême : rencontre avec les référents Sûreté de la préfecture de la Charente pour évaluer les mesures et coordonner la sécurité dans l'école en accord avec le plan vigipirate (et nos moyens)
- Angoulême : veille et chiffrage de solutions techniques autour de la sûreté (détecteurs d'ouverture de portes, alarme PPMS)

Les aménagements de poste

Aménagement du poste de TAP vidéo à Angoulême

L'agent, suivi par la Cellule Insertion et Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (CIMETH), a bénéficié de la mise en place d'un dispositif financé par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : l'aide aux déplacements.

Concrètement, le transporteur spécialisé SCOP Titi Floris assure les trajets domicile-travail quotidiennement pour l'agent. Le financement est partagé entre l'agent et l'employeur, qui peut se faire rembourser les sommes avancées par le FIPHFP.

Débutée le 10 juillet, la prestation a coûté 2 609,18€ pour l'année. Une fois ce premier dossier adressé au FIPHFP, l'ÉESI a décidé de commander au Centre de Gestion de la Charente une étude du poste, afin de traiter la question des postures et de l'accès au poste de travail. Un second dossier a été déposé auprès du FIPHFP pour un total de 2 957,50€, entièrement pris en charge. L'étude a été remise à l'employeur et à l'agent le 20 novembre. Une restitution a lieu le 18 janvier 2024 avec la direction.

Cette étude définit une série d'aménagements qui vont faire l'objet d'un troisième dossier de financement auprès du FIPHFP pour du mobilier, du matériel bureautique et l'aménagement d'une rampe d'accès.

Plan d'action RPS

La mise à jour du plan d'action ci-dessous a été présentée en séance de CST le 20 novembre 2023 en détaillant les actions menées, en cours et à venir.

action validée par le COPIL et effectuée	action validée par le COPIL en cours de réalisation	action validée par le COPIL à effectuer
--	---	---

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	échéance	pilote
Renforcer le pilotage pédagogique	septembre 2024	Direction des études / Ressources humaines
Renforcer l'équipe de direction	octobre 2023	Direction / Ressources humaines
Evaluer les besoins en personnel pédagogique	2024	Direction / Direction des études
Préciser les responsabilités/missions respectives des PEA, AEA et des TAP	2023 - 2024	Direction des études / Direction des ressources humaines
Règlement intérieur des personnels	2024	Secrétariat général
Questionner les aspirations individuelles des agents	juin 2024	Secrétariat général
Mise à jour des fiches de poste	2022	CHSCT
Mettre en place une lettre d'information trimestrielle RH interne	décembre 2024	Secrétariat général
Procédure d'accueil des nouveaux arrivants	Octobre 2024	Gestionnaires de site

ORGANISATION DU TRAVAIL

Soutenir le service RH dans la mise en oeuvre du plan d'actions		fin 2023	Direction générale / Secrétariat général
Diminuer la dimension intersite de l'établissement		2020	Direction générale / Secrétariat général / Direction des études
Promouvoir la culture de la programmation à moyen et long terme		2024 - 2025	Direction / Assistance de direction
Organiser des délégations de missions		2024	Direction
Migrer vers une évolution du logiciel de gestion RH		2021 - 2022	Secrétariat général
Faire évoluer les solutions informatiques en fonction des méthodes de travail pour le service pédagogie		2022	Ingénieurs système / Secrétariat général
Rédiger une charte sur l'utilisation des outils informatiques et téléphoniques		2025	Groupe de travail règlement intérieur / Ingénieurs système

CONDITIONS DE TRAVAIL

Mettre en place un système de visio-conférence		janvier 2021	Direction générale
Adaptation des postes de travail aux besoins du personnel		2025 - 2026	Villes de Poitiers et d'Angoulême
Disposer d'une salle des professeurs sur le site de Poitiers		2019	Gestionnaire de site
Redistribuer les bureaux sur le site d'Angoulême		2019	Direction

ESPACES DE DISCUSSION

Mise en place d'espaces d'échanges PEA / AEA / TAP / Bibliothécaires		2022 - 2023	Coordinateurs d'année
Améliorer les espaces de discussion (EDD) / Créer des		2024	Direction

espaces de discussion / mettre en place d'un groupe d'analyse de la pratique			
Mise en place de réunions d'informations (Point flash)		2019	Direction
Impliquer les personnels dans la gestion budgétaire		2024	Secrétariat général

FORMATION

Formation de l'équipe de direction		2021 - 2024	CNFPT
Formation au fonctionnement de l'instance (CHSCT)		2021	Direction / Assistants de prévention / CHSCT
Favoriser la montée en compétence des équipes		2022 - 2024	Direction / Ressources humaines

RSU

Synthèse du rapport social unique 2022

Voir annexes page 95

3. Bilan financier 2022

Le budget

Le budget est voté par nature pour une année civile tandis que l'organisation pédagogique répond au calendrier universitaire d'octobre à juin.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante (ÉESI), dit ordonnateur. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité en fonctionnement et en investissement. C'est un arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Le vote du compte administratif est voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte de gestion est établi en fin d'exercice par le comptable public (Service de Gestion Comptable de Poitiers). Il récapitule toutes les opérations qu'il a effectuées au cours du même exercice. Le compte de gestion et le compte administratif doivent être en tous points concordants. Ils servent à vérifier l'exactitude et la légalité des opérations.

Le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022 ont été voté lors du conseil d'administration du 24 février 2023.

5 885 176.64 d'euros

C'est le budget primitif de fonctionnement 2022 voté en Conseil d'administration le 25 mars 2022

Il se compose de deux sections :

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	4 936 237 €	Recettes	114 716 €
Dépenses	5 028 247 €	Dépenses	218 847 €
Résultat de l'exercice	- 92 010 €	Résultat de l'exercice	- 104 131 €
Excédent antérieur reporté	1 152 384 €	Excédent antérieur reporté	136 134 €
Résultat cumulé	1 060 374 €	Résultat cumulé	32 003 €
Résultat total (fonctionnement & investissement)		1 092 377 €	

L'exécution budgétaire 2022 se présente comme suit :

Dépenses de Fonctionnement 2022					
Total des charges	Charges à caractère général	Charges de personnels	Autres charges	Amortissements	Charges exceptionnelles
5 028 247.25 €	874 009.96 €	3 884 467.67 €	2 540.29 €	97 453.01 €	169 776.32 €
	17.38 %	77.25 %	0.05 %	1.94 %	3.38 %

Dépenses de Fonctionnement 2022					
Total des recettes	Atténuations de charges	Ressources Propres	Participations publiques	Autres produits de gestion courante	Produits exceptionnels
4 936 237.22 €	56 646.84 €	173 910.68 €	4 550 580.00 €	137 229.37 €	19 870.33 €
	1.14 %	3.51 %	92.18 %	2.77 %	0.40 %

Recettes de Fonctionnement 2022			
Total des recettes	Atténuations de charges	Ressources Propres	Participations publiques
4 936 237.22 €	56 646.84 €	173 910.68 €	4 550 580.00 €
	1.14 %	3.51 %	92.18 %

Recettes d'Investissement 2022		
Total des recettes	Autres immobilisations financières	Subvention État FIPHFP Subvention Grand Poitiers
114 716.11 €	97 453.01 €	17 263.10 €
	84.95 %	15.05 %

Les investissements :

Les dépenses d'investissement		
	Budget primitif 2022	Réalisé 2022
Renouvellement d'une partie du parc informatique des deux sites	136 657 €	110 406 €
Logiciels et renouvellement de licences	35 000 €	29 217 €
Matériels pour les ateliers pédagogiques	30 000 €	30 000 €
Matériels pour les ateliers service	12 500 €	10 155 €
Aménagement de postes	10 000 €	14 058 €
Achat de fauteuils et matériels subventionnés par Grand Poitiers	-	15 000 €
Total	223 657 €	208 836 €

Les recettes d'investissement	
Amortissements des immobilisations	97 453 €
Subvention Etat (FIPHFP)	2 263 €
Subvention Grand Poitiers	15 000 €
Total	114 716 €

La taxe d'apprentissage

Les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel », dite « Loi Avenir ». Ainsi 2 parts pour le calcul sont à distinguer : 87 % destinés au financement de l'apprentissage versés aux OPCA et 13 % destinés au financement des formations initiales, c'est donc sur ce dernier pourcentage que la collecte de taxe d'apprentissage pour l'ÉESI constitue une recette externe de financement.

En 2022 nous avons perçu **23 082.88 €**. De nombreux donateurs sont attachés à l'ÉESI et souhaitent soutenir l'enseignement supérieur en école d'art, c'est le cas d'ARCO, BIEF (bureau d'ingénierie écologique et fluviale à Paris), le Crédit agricole d'Angoulême, les Bouchages Delage, Glenat ou encore la Maroquinerie du Sud ouest à Montbron ainsi que de nombreuses entreprises et structures locales, régionales et nationales.

L'ÉESI peut donc poursuivre les investissements pédagogiques, développer de nouveaux ateliers et apporter aux étudiants le matériel nécessaire à la réussite de leur cursus.

3. Les équipes de l'ÉESI

Direction

Direction générale	Marc Monjou
Secrétaire générale	Catherine Beaudeau
Direction des études	Sandrine Rebeyrat
Assistante de direction	Sophie Burel

Équipe administrative et technique

Services financiers

Marie Mahéroult, Angoulême
Charlotte Guibert, Poitiers

Ressources humaines

Fabienne Berger

Coordination des études

Adeline Lapeyre, Angoulême
Barbara Benedetti, Poitiers

Relations internationales

Charlotte Martin,
Responsable des relations
internationales

Communication

Hélène Meunier,
Responsable du service
communication
Céline Chip, Graphiste
Belaura Alialabi, Assistante

Informatique et réseaux

Sébastien Gonzalez, Angoulême
Jérôme Grellier, Poitiers

Accueil

Gaëlle Puimaly

Gestionnaires de site

Aurélien Stricher, Angoulême
Vincent Delavault, Poitiers

Équipe technique et maintenance

Angoulême :
Samir Dahmani, gardien
Stéphane Desforges,
Poitiers :
Rudy Champagne, gardien
Patrick Simonnet, agent de
maintenance
Jacqueline Guéraud, agente d'entretien

Équipe pédagogique d'Angoulême

Professeur·es

Elsa Abderhamani, bande dessinée

Louise Aleksiejew, dessin

Alexandre Balcaen, histoire de la bande dessinée

Laurent Bourlaud, bande dessinée

Frédéric Curien, espaces sonores et musicaux

Margot Criseo, bande dessinée,

Athanasios Evanghelou, histoire et théorie des médias

Claire Fouquet, images animées

Malgorzata Grygielewicz, théorie de l'art, philosophie

Oriane Lassus, bande dessinée

Frédéric Lefever, photographie

Guy Limone, peinture

Géraldine Longueville, actualités de l'art contemporain

Laurent Makowec, vidéo, cinéma

Julien Nédélec, volume, installation

Audrey Ohlmann, édition

Régis Pinault, volume

Benoît Preteseille, bande dessinée

Élodie Royer, actualités de l'art contemporain

Julie Staebler, bande dessinée

Emmanuel Van der Meulen, peinture

Caroline-Jane Williams, culture en langue anglaise, langue anglaise

Stephen Wright, pratique de la théorie

Centre de documentation

Anne Balanant, bibliothécaire

Assistant et technicien·nes d'assistance pédagogique

Richard Porteau, assistant photographie

Lucie Caillard, photographie

Yann Grolleau, sculpture, volume

Vincent Lozachmeur, vidéo

Samuel Neuhardt, son

Audrey Potrat, édition

Vincent Villalta, animation

Équipe pédagogique de Poitiers

Professeur·es

Aurélien Bambagioni, arts connectés

Sabine Barbé, histoire de l'art

Emmanuelle Baud, écriture et réalisation multimédia

François Delaunay, pratiques picturales

Jean-Christophe Desnoux, espaces sonores

Chloé Dugit-Gros, volume, installation

Athanassios Evanghelou, histoire et théorie des médias

Léonard Faulon, pratiques audiovisuelles, diffusions multimédia

Hélène Giannecchini, théorie de l'art contemporain et création littéraire

Hervé Jolly, codes, processus, cultures numériques, jouabilités

Mark Kerridge, langue anglaise

Gilbert Louet, capture des mouvements, procédés immersifs

Marine Pagès, dessin

Virginie Yassef, pratiques mixtes

Xavier Zimmermann, photographie

Centre de documentation

Romain Gasmi, bibliothécaire

Assistant et technicien·nes d'assistance pédagogique

Stéphane Moinet, assistant d'enseignement vidéo – Images en mouvement

Eva Avril, photographie

Thomas Bellet, dispositifs numériques, code, programmation

Alexandre Chevrier, pratiques picturales

Florian de la Salle, volume, installation

Colin Péguillan, vidéo

Damien Saada, son

Agathe Servouze, animation

Marie Sirgue, volume, installation

F. PERSPECTIVES

Perspectives

Comme mentionné dans la préface, ce rapport d'activité 2022-2023 a été rédigé fin 2024, après deux ans de mobilisation sociale et de conflit interne entre personnel et direction, qui ont abouti au départ du directeur général et de la secrétaire générale entre juin et septembre 2024.

Dans ce contexte de travail dégradé, un retard considérable a été pris dans la rédaction de ce document et les informations concernant les perspectives de 2022-2023 n'ont pas été fournies par l'équipe de direction avant son départ.

Il serait désormais anachronique d'écrire les perspectives d'un bilan presque deux ans après la fin de la période concernée.

Remis le 20 décembre 2024 en conseil d'administration, ce rapport d'activité ne présente donc pas, comme le veut l'usage, les perspectives pour 2023-2024. Nous savons néanmoins que cette période fut le prolongement de la précédente en termes de mobilisation sociale, avec l'issue que l'on connaît.

Aussi, nous travaillons d'arrache-pied afin d'endiguer le retard systémique dû à cette période de crise et espérons publier au plus vite le rapport d'activité 2023-2024.

G. ANNEXES



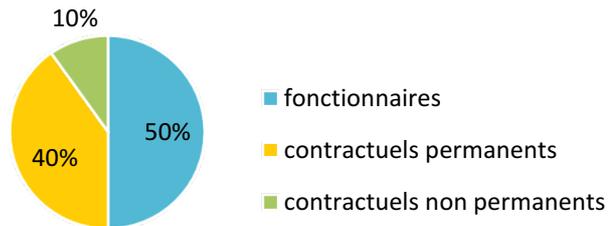
EPCC ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE DE L'IMAGE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de la Vienne.

Effectifs

➔ **82 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022**

- > **41** fonctionnaires
- > **33** contractuels permanents
- > **8** contractuels non permanents



➔ **39 % des contractuels permanents en CDI**

➔ **Précisions emplois non permanents**

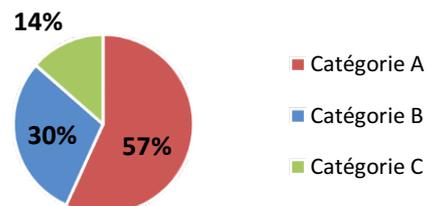
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : un agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

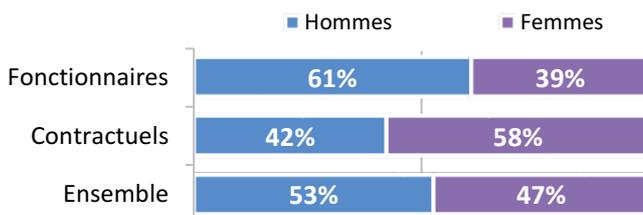
➔ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	18%	19%
Technique	27%	33%	30%
Culturelle	54%	48%	51%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➔ **Répartition des agents par catégorie**



➔ **Répartition par genre et par statut**

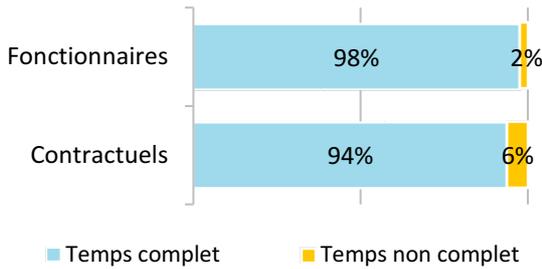


➔ **Les principaux cadres d'emplois**

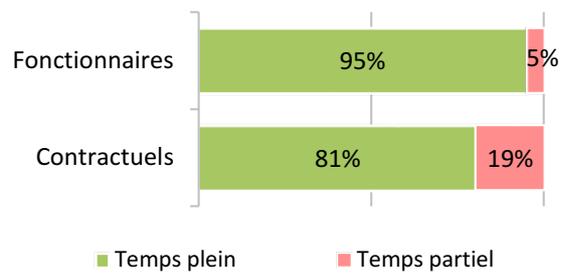
Cadres d'emplois	% d'agents
Professeurs d'enseignement artistique	45%
Techniciens	19%
Attachés	8%
Adjoints techniques	8%
Rédacteurs	5%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	9%	18%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

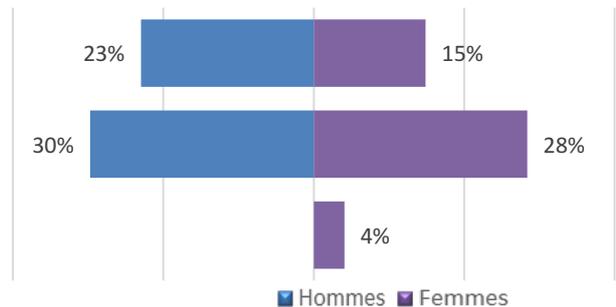
13% des hommes à temps partiel
9% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	51,40	de 50 ans et +
Contractuels permanents	42,50	
Ensemble des permanents	47,43	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	28,13	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

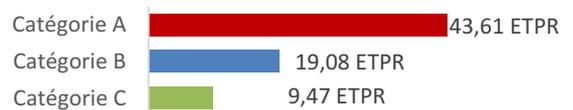
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 75,62 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 41,33 fonctionnaires
- > 30,83 contractuels permanents
- > 3,46 contractuels non permanents

137 628 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> Un agent en disponibilité

> Un agent détaché dans une autre structure

Mouvements

- ➔ En 2022, 8 arrivées d'agents permanents et 6 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 ¹	Effectif physique au 31/12/2022
72 agents	74 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	↘	-4,7%
Contractuels	↗	13,8%
Ensemble	↗	2,8%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	50%
Départ à la retraite	33%
Démission	17%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Remplacements (contractuels)	50%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 16 avancements d'échelon et 5 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 77,25 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	5 028 247 €	Charges de personnel*	3 884 468 €	➔	Soit 77,25 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 485 528 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	83 500 €
Primes et indemnités versées :	402 892 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	2 167 €		
Supplément familial de traitement :	3 001 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative		47 691 €	29 724 €	s	27 838 €	
Technique	s	s	29 576 €	29 063 €	26 418 €	
Culturelle	41 525 €	30 728 €	30 748 €	s		
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	41 516 €	34 976 €	29 953 €	29 255 €	26 997 €	

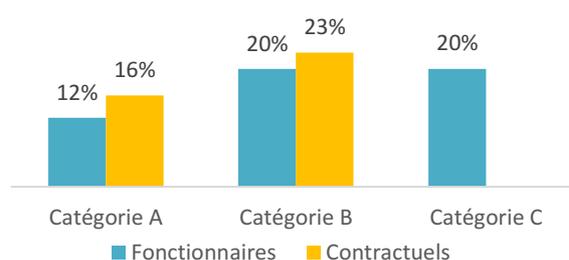
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,21 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	15,25%
Contractuels sur emplois permanents	17,56%
Ensemble	16,21%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2022
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2022

- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Absences

➔ En moyenne, 7,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 4,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,11%	1,29%	1,74%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,11%	1,29%	1,74%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	2,11%	2,27%	2,18%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 58,3 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 1 seul accident du travail déclaré au total en 2022

> 1 accident du travail pour 82 agents en position d'activité au 31 décembre 2022

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 2 en catégorie B, 1 en catégorie C
- ⇒ 5 200 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ **FORMATION**
60 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 9 100 €

Coût par jour de formation : 152 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 22 482 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

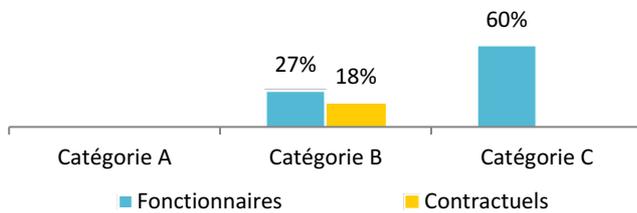
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2022

Formation

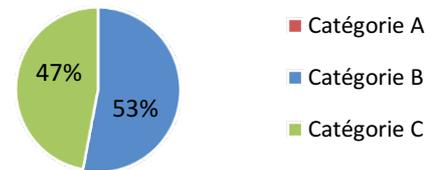
- ➔ En 2022, 14,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



- ➔ 17 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- ➔ 36 115 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	54 %
Coût de la formation des apprentis	3 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	41 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	18%
Autres organismes	82%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

27 jours de grève recensés en 2022

- ➔ Comité Technique Territorial

8 réunions en 2022 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2023

Version 4

Synthèse du Rapport social unique 2022 (RSU) – Erratum

Des anomalies ont été constatées dans la rubrique « Formation » (page 6). Il semblerait que des agents de catégorie A n'aient pas été pris en compte dans la synthèse.

À la place de :

« En 2022, 14,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour [selon la répartition suivante :

- catégorie A (0% de fonctionnaires et 0% de contractuels) ;*
- catégorie B (27% de fonctionnaires et 18% de contractuels) ;*
- catégorie c (60% de fonctionnaires et 0% de contractuels)] ».*

il convient de lire :

*« En 2022, **21,62%** des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour [selon la répartition suivante :*

- catégorie A (**6,25%** de fonctionnaires et **25%** de contractuels) ;*
- catégorie B (**18,75%** de fonctionnaires et **12,5%** de contractuels) ;*
- catégorie C (**37,5%** de fonctionnaires et **0%** de contractuels)] ».*

À la place de « 17 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022 », il convient de lire « **26** jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022 ».

